

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

FOREIGN AFFAIRS
AND INTERNATIONAL
TRADE

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Wednesday, June 27, 2012 (in camera)
Thursday, June 28, 2012

Issue No. 13

*Consideration of a draft agenda (future business)
and*

First (last) meeting on:

Bill C-23, Canada-Jordan Economic Growth
and Prosperity Act

INCLUDING:

THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-23)

APPEARING:

Gerald Keddy, M.P., Parliamentary Secretary
to the Minister of International Trade
and Minister for the Asia-Pacific Gateway

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE
INTERNATIONAL

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le mercredi 27 juin 2012 (à huis clos)
Le jeudi 28 juin 2012

Fascicule n° 13

*Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)
et*

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-23, Loi sur la croissance économique
et la prospérité — Canada-Jordanie

Y COMPRIS :

LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-23)

COMPARAÎT :

Gerald Keddy, député, secrétaire parlementaire
du ministre du Commerce international et
ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Percy E. Downe, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif) De Bané, P.C. Finley Fortin-Duplessis Frum Johnson	* LeBreton, P.C. (or Carignan) Mahovlich Nolin Robichaud, P.C. Smith, P.C. (<i>Cobourg</i>) Wallin
--	--

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator MacDonald (*June 8, 2012*).

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Stratton (*June 7, 2012*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Frum (*June 6, 2012*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Stratton (*June 5, 2012*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Segal (*May 31, 2012*).

The Honourable Senator Segal replaced the Honourable Senator Finley (*May 30, 2012*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator MacDonald (*May 17, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
DU COMMERCE INTERNATIONAL

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-président : L'honorable Percy E. Downe

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif) De Bané, C.P. Finley Fortin-Duplessis Frum Johnson	* LeBreton, C.P. (ou Carignan) Mahovlich Nolin Robichaud, C.P. Smith, C.P. (<i>Cobourg</i>) Wallin
--	--

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Frum a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 8 juin 2012*).

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 7 juin 2012*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Frum (*le 6 juin 2012*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 5 juin 2012*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Segal (*le 31 mai 2012*).

L'honorable sénateur Segal a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 30 mai 2012*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 17 mai 2012*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, June 27, 2012:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Nolin, seconded by the Honourable Senator Angus, for the second reading of Bill C-23, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan, the Agreement on the Environment between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan and the Agreement on Labour Cooperation between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Nolin moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 juin 2012 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Nolin, appuyée par l'honorable sénateur Angus, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-23, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Nolin propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 27, 2012
(31)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day in camera at 4:25 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, De Bané, P.C., Downe, Finley, Fortin-Duplessis, Frum, Johnson, Nolin, Robichaud, P.C., Smith, P.C. (*Cobourg*), and Wallin (11).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn and Brian Hermon, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

At 4:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 28, 2012
(32)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, De Bané, P.C., Downe, Finley, Fortin-Duplessis, Frum, Johnson, Mahovlich, Nolin, Robichaud, P.C., Smith, P.C. (*Cobourg*), and Wallin (12).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn and Brian Hermon, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 27, 2012, the committee began its examination of Bill C-23, Canada-Jordan Economic Growth and Prosperity Act.

APPEARING:

The Honourable Gerald Keddy, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of International Trade and Minister for the Asia-Pacific Gateway.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 27 juin 2012
(31)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui à huis clos, à 16 h 25, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, De Bané, C.P., Downe, Finley, Fortin-Duplessis, Frum, Johnson, Nolin, Robichaud, C.P., Smith, C.P. (*Cobourg*), et Wallin (11).

Également présents : Natalie Mychajlyszyn et Brian Hermon, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, le comité se réunit à huis clos afin d'examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle.

À 16 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 28 juin 2012
(32)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, De Bané, C.P., Downe, Finley, Fortin-Duplessis, Frum, Johnson, Mahovlich, Nolin, Robichaud, C.P., Smith, C.P. (*Cobourg*), et Wallin (12).

Également présents : Natalie Mychajlyszyn et Brian Hermon, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 juin 2012, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-23, Loi sur la croissance économique et la prospérité — Canada-Jordanie.

COMPARAÎT :

L'honorable Gerald Keddy, député, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique.

*WITNESSES:**Foreign Affairs and International Trade Canada:*

Ian Burney, Assistant Deputy Minister, Trade Policy and Negotiations Branch;

Marvin Hildebrand, Director General, Trade Negotiations Bureau;

Barbara Martin, Director General, Middle East and Maghreb Bureau;

Ton Zuijdwijk, General Counsel, Market Access and Trade Remedies.

Human Resources and Skills Development Canada:

Pierre Bouchard, Director, Bilateral and Regional Labour Affairs.

Canadian Apparel Federation:

Bob Kirke, Executive Director.

As an individual:

Michael Hart, Simon Reisman Chair in Trade Policy, Carleton University.

The Honourable Gerald Keddy made a statement and together with Mr. Burney, Mr. Hildebrand, Ms. Martin, Mr. Zuijdwijk and Mr. Bouchard and answered questions.

At 11:28 a.m., the committee suspended.

At 11:30 a.m., the committee resumed.

Mr. Hart and Mr. Kirke made statements and answered questions.

At 11:58 a.m., it was agreed on division that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-23, an Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan, the Agreement on the Environment between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan and the Agreement on Labour Cooperation between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan.

With leave and pursuant to rule 97 (7.1), it was agreed that the committee group the clauses.

It was agreed that the title stand postponed on division.

It was agreed that clause 1 stand postponed on division.

It was agreed that clauses 2 through 5 carry, on division.

It was agreed that clause 6 carry, on division.

It was agreed that clause 7 carry, on division.

It was agreed that clause 8 carry, on division.

It was agreed that clauses 9 to 15 carry, on division.

It was agreed that clauses 16 to 43 carry, on division.

It was agreed that clauses 44 and 45 carry, on division.

It was agreed that clause 46 carry, on division.

*TÉMOINS :**Affaires étrangères et Commerce international Canada :*

Ian Burney, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique et des négociations commerciales;

Marvin Hildebrand, directeur général, Direction générale des négociations commerciales;

Barbara Martin, directrice générale, Direction générale du Moyen-Orient et du Maghreb;

Ton Zuijdwijk, avocat général, Direction du droit de l'accès aux marchés et des recours commerciaux.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Pierre Bouchard, directeur, Affaires bilatérales et régionales du travail.

Fédération canadienne du vêtement :

Bob Kirke, directeur exécutif.

À titre personnel :

Michael Hart, chaire de politique commerciale Simon Reisman, Université Carleton.

L'honorable Gerald Keddy fait un exposé, puis avec l'aide de M. Burney, M. Hildebrand, Mme Martin, M. Zuijdwijk et M. Bouchard, répond aux questions.

À 11 h 28, la séance est suspendue.

À 11 h 30, la séance reprend.

MM. Hart et Kirke font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 11 h 58, il est convenu, avec dissidence, que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-23, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie.

Avec le consentement du comité et conformément à l'article 97(7.1) du Règlement, il est convenu de regrouper les articles.

Il est convenu de reporter l'étude du titre, avec dissidence.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 5, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 6, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 7, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 8, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 9 à 15, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 16 à 43, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 44 et 45, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 46, avec dissidence.

It was agreed that schedules 1 through 5 carry, on division.
It was agreed that clause 1 which contains the short title carry, on division.
It was agreed that the title carry, on division.
The chair asked whether the bill shall carry.
It was agreed that the bill carry, on division.
It was agreed that the chair reports the bill in the Senate without amendment.
At 12:10 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter les annexes 1 à 5, avec dissidence.
Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé, avec dissidence.
Il est convenu d'adopter le titre, avec dissidence.
La présidence demande si le projet de loi est adopté.
Il est convenu d'adopter le projet de loi, avec dissidence.
Il est convenu que la présidence fasse rapport du projet de loi, sans amendement, au Sénat.
À 12 h 10, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 28, 2012

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-23, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan, the Agreement on the Environment between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan and the Agreement on Labour Cooperation between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan, has, in obedience to the order of reference of Wednesday, June 27 2012, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 28 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le projet de loi C-23, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 27 juin 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

La présidente,

RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 28, 2012

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, to which was referred Bill C-23, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan, the Agreement on the Environment between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan and the Agreement on Labour Cooperation between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan, met this day at 10:30 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, today the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade is starting its examination of Bill C-23, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan, the Agreement on the Environment between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan and the Agreement on Labour Cooperation between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan.

We will hear first from Gerald Keddy, member of Parliament and Parliamentary Secretary to the Minister of International Trade and Minister for the Asia-Pacific Gateway.

Welcome to the committee. Please proceed with your statement, after which we will proceed to questions and answers in the usual form.

Gerald Keddy, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of International Trade and Minister for the Asia-Pacific Gateway: Thank you, Madam Chair. I will introduce the officials with me today. Ian Burney is the Assistant Deputy Minister for Trade Policy and Negotiations at the Department of Foreign Affairs and International Trade.

Marvin Hildebrand is the Director General of our Trade Negotiations Bureau. He is responsible for many of our ongoing regional and bilateral free trade initiatives. He was the Canadian chief negotiator for the Canada-Jordan FTA, which he concluded in just three rounds from February to August of 2008.

Barbara Martin is the Director General responsible for our bilateral and commercial relations in the Middle East, including our relations with Jordan.

Ton Zuijdwijk is the General Counsel for our Market Access and Trade Remedies Law Division. He was our lead negotiator for the dispute settlement provisions of the Canada-Jordan Free Trade Agreement and provided general legal advice for the Canadian team during negotiations.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 28 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, auquel a été renvoyé le projet de loi C-23, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international entreprend son examen du projet de loi C-23, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie.

Nous allons d'abord entendre Gerald Keddy, député et secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique.

Bienvenue au comité. Veuillez présenter votre déclaration, après quoi nous passerons à la période habituelle des questions et réponses.

Gérald Keddy, député, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique : Merci, madame la présidente. Permettez-moi de vous présenter les fonctionnaires qui m'accompagnent aujourd'hui. Ian Burney est le sous-ministre adjoint, Secteur de la politique et des négociations commerciales au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Marvin Hildebrand est le directeur général de notre Direction générale des négociations commerciales. Il s'occupe d'un bon nombre de nos initiatives régionales et bilatérales de libre-échange en cours. Il était le négociateur en chef canadien pour l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Jordanie, qu'il a conclu en seulement trois rondes, de février à août 2008.

Barbara Martin est la directrice générale chargée de nos relations bilatérales et commerciales au Moyen-Orient, notamment de nos relations avec la Jordanie.

Ton Zuijdwijk est avocat général au sein de notre Direction du droit de l'accès aux marchés et des recours commerciaux. Il était notre négociateur principal pour les dispositions relatives au règlement de différends dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Jordanie, et il a fourni des conseils juridiques généraux à l'équipe canadienne durant les négociations.

Pierre Bouchard is with Human Resources and Skills Development Canada and is responsible for the negotiation of Canada's labour cooperation agreements.

Senator Downe: Chair, I notice that the last item on today's agenda is clause-by-clause consideration. We submitted a list of 16 possible witnesses for other panels for today. Apparently only one of them is here. Could you give a brief update on the status of that list?

The Chair: The bill was referred to us yesterday. I will ask the clerk to respond to the question.

Senator Downe: Is it the intention to do clause-by-clause consideration or we will have additional meetings?

The Chair: The people on the proposed list of witnesses testified on the house side. I have had the benefit of reading their material. This bill has been in Parliament for quite some time. I understand that it has not been before this committee until now.

We will proceed according to the wishes of the committee. I suggest that, if at all possible, we should do clause-by-clause consideration to expedite this bill.

Senator Downe: I very much appreciate the parliamentary secretary being here, but the tradition in the Senate has long been that the minister comes as well, and I do not see the minister on the list today.

The Chair: No. The minister was on standby to appear here for several weeks. We had received indications that the bill would move more quickly in the chamber, but we are always subject to the conduct of the business of the Senate. The minister was on standby for a number of weeks but unfortunately had a commitment today that he could not free himself from, and the parliamentary secretary came back to Ottawa early this morning to testify.

Senator Downe: Is the clerk going to give us an update?

[Translation]

Line Gravel, Clerk of the Committee: I telephoned all the witnesses in Ottawa who could be here this morning because it was impossible to arrange videoconferences given the short period of time.

I phoned four witnesses: Mario Seccareccia, Bruce Campbell, Michael Hart and the Unite Here group. Mr. Hart was the only one of them who was available. I should mention that I phoned them yesterday around 3:00 p.m. to have them appear here today at 11:15 a.m., which is very short notice for them, but they were all invited.

Pierre Bouchard travaille auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Il est chargé de la négociation des accords de coopération dans le domaine du travail pour le Canada.

Le sénateur Downe : Madame la présidente, je constate que le dernier point à l'ordre du jour est l'étude article par article. Nous avons soumis une liste de 16 témoins possibles pour les autres groupes qui comparaitront aujourd'hui. À ce qu'il paraît, seulement un d'entre eux est ici. Pourriez-vous faire le point sur l'état de cette liste?

La présidente : Le projet de loi nous a été renvoyé hier. Je vais demander à la greffière de répondre à la question.

Le sénateur Downe : Avons-nous l'intention de faire l'étude article par article ou allons-nous tenir des réunions supplémentaires?

La présidente : Les gens sur la liste de témoins proposés ont témoigné à la Chambre. J'ai eu l'occasion de lire les transcriptions. Le Parlement examine le projet de loi depuis déjà un certain temps. Je comprends que notre comité vient juste d'en être saisi.

Nous allons procéder conformément aux souhaits du comité. Je propose que, dans la mesure du possible, nous fassions l'étude article par article afin d'accélérer l'adoption du projet de loi.

Le sénateur Downe : Je suis ravi que le secrétaire parlementaire soit ici, mais selon la tradition au Sénat, c'est le ministre qui vient témoigner, et je ne vois pas le nom du ministre sur la liste d'aujourd'hui.

La présidente : Non. Le ministre était resté en disponibilité pendant plusieurs semaines en prévision d'une comparution devant notre comité. On nous a laissé entendre que le projet de loi serait adopté plus rapidement à la Chambre, mais nous sommes toujours assujettis à la conduite des travaux du Sénat. Le ministre était en disponibilité pendant plusieurs semaines, mais malheureusement, il a eu un empêchement aujourd'hui. Le secrétaire parlementaire est donc revenu à Ottawa tôt ce matin pour témoigner.

Le sénateur Downe : La greffière peut-elle faire le point?

[Français]

Line Gravel, greffier du comité : J'ai téléphoné à tous les témoins d'Ottawa qui pouvaient se rendre ici ce matin parce qu'il était impossible d'organiser des vidéoconférences compte tenu du court laps de temps.

J'ai téléphoné à quatre des témoins, M. Mario Seccareccia, M. Bruce Campbell, M. Michael Hart et le groupe Unite Here. De tous ces gens, seulement un était disponible, soit M. Hart. Il faut dire que je leur ai téléphoné hier après 15 heures afin qu'ils se rendent ici à 11 h 15 ce matin, ce qui est un délai très court pour eux, mais ils ont tous été invités.

[English]

Senator Downe: We may want to take that into consideration when we discuss the bill clause by clause.

You mentioned the House of Commons, and I have read those transcripts as well. They had over 12 committee meetings and heard over 40 witnesses. We may want to consider that as well later.

Thank you, Madam Chair.

[Translation]

Senator Robichaud: Madam Clerk, you said that you spoke with the people very late yesterday afternoon and that only one person was available today. Would these people be available at a later date, when we resume our work in September, for instance?

Ms. Gravel: I do not know; I invited them for this morning.

Senator Robichaud: You understand that these people are busy, and I am sure that they cannot clear their schedule at the last minute to appear here, especially if they are coming from far away.

Ms. Gravel: I suppose, as well, that some of them were not interested in appearing to discuss the bill.

Senator Robichaud: Yes, probably. However, we might have been able to have other witnesses appear if we were not pressed to finish this study this afternoon, right? I think that we are pushing a little, Madam Chair. I do not see the urgency of going full steam. This is something we should perhaps address a little later in the meeting.

[English]

The Chair: We can deal with that before we proceed to clause-by-clause consideration. We will proceed with the witnesses and then have our discussion.

Please proceed, Mr. Keddy.

Mr. Keddy: Thank you, Madam Chair and distinguished senators, for this opportunity to speak to the committee about the proposed Canada-Jordan economic growth and prosperity act.

In my remarks I will briefly highlight Canada's pro-trade plan, outline some key benefits of the Canada-Jordan free trade agreement, and discuss generally the nature of Canada's relationship with Jordan. Following my opening statement, I will be pleased to answer your questions.

Our government is committed to an ambitious pro-trade plan. Free trade agreements open doors for Canadian businesses through improved market access. This in turn leads to the creation of jobs, growth and long-term prosperity for Canadians.

[Traduction]

Le sénateur Downe : Nous pourrions tenir compte de cette question au moment de discuter du projet de loi article par article.

Vous avez mentionné la Chambre des communes, et j'ai également lu ces transcriptions. Le comité de l'autre endroit a tenu plus de 12 réunions et entendu plus de 40 témoins. C'est une question que nous pourrions également aborder un peu plus tard.

Merci, madame la présidente.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Madame la greffière, vous avez dit que vous avez communiqué avec les gens très tard hier après-midi et que seulement une personne était disponible aujourd'hui. Est-ce que ces gens auraient été disponibles à une date ultérieure, par exemple en septembre lorsqu'on reprendra nos travaux?

Mme Gravel : Je l'ignore, je les invitais pour ce matin.

Le sénateur Robichaud : Vous comprenez que ces gens sont occupés, et je suis certain qu'ils ne peuvent pas se libérer à la dernière minute afin de comparaître ici, surtout s'ils viennent de loin.

Mme Gravel : Je suppose également que quelques-uns n'étaient pas intéressés à comparaître sur le projet de loi.

Le sénateur Robichaud : Oui, probablement. Cependant, on aurait pu recevoir d'autres témoins si on n'était pas pressé de terminer cette étude aujourd'hui, n'est-ce pas? Je trouve qu'on pousse un peu, madame la présidente. Je ne vois pas l'urgence d'y aller à toute vapeur. C'est une question que nous devrions peut-être traiter un peu plus tard au cours de cette réunion.

[Traduction]

La présidente : Nous pourrions nous en occuper avant de passer à l'étude article par article. Nous allons donc entendre les témoins, puis tenir notre discussion.

On vous écoute, monsieur Keddy.

M. Keddy : Merci, madame la présidente et distingués sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au comité au sujet du projet de loi sur la croissance économique et la prospérité entre le Canada et la Jordanie.

Dans ma déclaration, je vais traiter brièvement du plan de stimulation du commerce du Canada, donner un aperçu des principaux avantages qu'offre l'accord de libre-échange avec la Jordanie et parler de la relation qu'entretiennent le Canada et la Jordanie. Après mes observations préliminaires, je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Notre gouvernement est déterminé à mettre en œuvre un ambitieux plan de stimulation du commerce. Les accords de libre-échange offrent des possibilités d'affaires pour les entreprises canadiennes grâce à l'amélioration de leur accès aux marchés,

In fact, our pursuit of free trade agreements featured in *Economic Action Plan 2012* sends a clear signal that Canada believes in open markets and strongly opposes protectionism.

Our pro-trade plan also places Canadian businesses and workers on a level playing field with global competitors. There are countries where Canadian companies are at a disadvantage because their competitors have preferential market access under some form of free trade agreement. To address this, our government's plan makes strategic use of free trade agreements, foreign investment promotion and protection agreements, science and technology cooperation agreements, air services agreements, double taxation agreements and regulatory cooperation to secure competitive terms of access for Canadian businesses and investors.

It should be noted that in less than six years Canada has concluded free trade agreements with nine countries: Colombia, Jordan, Panama, Peru, the European Free Trade Association member states of Iceland, Lichtenstein, Norway and Switzerland, and, most recently, with Honduras. Furthermore, trade negotiations are well under way with a number of other countries, including Ukraine and Morocco, and our government is involved in free trade negotiations with three major global economic powers: the European Union, India and Japan.

In addition, we are seeking to strengthen Canada's trade and economic relationships with the nine member countries of the Trans-Pacific Partnership. Last week, Canada welcomed the support of the United States and all TPP countries for all participation in the TPP negotiations. This is an important step in an ongoing process that will provide Canada the opportunity to enter into the negotiations. Canada looks forward to helping develop a 21st century agreement that benefits all Trans-Pacific Partnership countries as a full and ambitious partner at the table.

Our government's pro-trade plan recognizes the critical role that international trade plays in the economic success of our nation. Sixty per cent of our GDP and one-in-five jobs depend upon trade. By deepening our economic ties with trading partners around the world through free trade agreements, Canada increases its economic strength and prosperity in a complex and competitive global society.

In the case of Jordan, the Canada-Jordan free trade agreement positions Canada's businesses to take advantage of current and future opportunities in this growing economy. In 2011, Canadian merchandise exports to Jordan totalled \$70 million — more than double the total of \$31 million in 2003. Canadian merchandise imports from Jordan totalled \$19 million, up from \$6 million

favorisant ainsi la création d'emplois, la croissance et la prospérité à long terme pour les Canadiens. En fait, notre volonté de conclure des accords de libre-échange, reflétée dans le Plan d'action économique de 2012, permet d'envoyer un message clair : le Canada croit en la liberté des marchés et s'oppose fermement au protectionnisme.

Notre plan de stimulation du commerce permet aussi de mettre les entreprises et les travailleurs du Canada au même niveau que leurs concurrents mondiaux. Certaines entreprises canadiennes se voient désavantagées dans certains marchés, parce que leurs concurrents y ont un accès privilégié en vertu d'accords de libre-échange. Pour régler ce problème, notre plan de stimulation du commerce utilise de façon stratégique les accords de libre-échange, les accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers, les accords de coopération dans le domaine de la science et la technologie, les accords sur les services aériens, les accords relatifs à la double imposition et les accords de coopération en matière de réglementation afin d'obtenir des conditions d'accès concurrentielles pour les entreprises et les investisseurs canadiens.

Il faut noter qu'en moins de six ans, le Canada a conclu des accords de libre-échange avec neuf pays, soit avec la Colombie, la Jordanie, le Panama et le Pérou, avec des États membres de l'Association européenne de libre-échange, soit l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse et, plus récemment, avec le Honduras. De plus, des négociations commerciales sont bien entamées avec un certain nombre de pays, notamment l'Ukraine et le Maroc. Notre gouvernement participe également à des négociations de libre-échange avec trois puissances économiques mondiales, soit l'Union européenne, l'Inde et le Japon.

Par ailleurs, nous cherchons à renforcer les liens commerciaux et économiques du Canada avec les neuf membres du Partenariat transpacifique. La semaine dernière, le Canada a reçu l'appui des États-Unis et de tous les membres du partenariat pour participer aux négociations. Il s'agit d'une étape importante dans le cadre du processus continu qui permettra au Canada de prendre part aux travaux du partenariat. Le Canada se réjouit à la perspective de contribuer, en tant que partenaire ambitieux et à part entière, à l'élaboration d'un accord moderne dont tous les pays membres du Partenariat transpacifique pourront bénéficier.

Notre plan de stimulation du commerce reconnaît le rôle essentiel que joue le commerce international dans la réussite économique de notre pays. En effet, 60 p. 100 de notre PIB et un emploi sur cinq reposent sur le commerce. En resserrant nos liens économiques avec nos partenaires commerciaux partout dans le monde et en négociant des accords de libre-échange, le Canada améliore sa force et sa prospérité économiques au sein d'une économie mondiale complexe et concurrentielle.

En ce qui concerne la Jordanie, l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Jordanie permettra aux entreprises canadiennes de tirer profit des débouchés actuels et futurs de cette économie croissante. En 2011, la valeur des exportations de marchandises canadiennes vers la Jordanie a atteint 70 millions de dollars, soit plus du double de la valeur obtenue en 2003, qui était de 31 millions

in 2003. Jordan's current average applied tariff is 10 percent, with peaks of up to 30 per cent on some products of Canadian export interest such as forest products, machinery, and fish and seafood products.

Upon implementation of the agreement, Canada will benefit from immediate duty-free access for roughly 99 per cent of Canadian exports to Jordan. The remaining tariff will be phased out over three to five years.

Jordan sought only a limited number of exclusions from tariff reduction which are limited to areas of tobacco, alcohol and some poultry products. The elimination of Jordanian tariffs is important to Canadian stakeholders and access to the Jordanian market will benefit Canadian exporters in a variety of sectors, including: forest products such as paper and wood building products; industrial and electrical machinery; construction equipment; vehicles and parts; and agricultural and agri-food products such as pulses, frozen potato products, beef, animal feeds and various prepared foods.

Duty-free access will also help Canadian businesses by levelling the playing field with key competitors in the Jordanian market, namely, those competitors from the United States and the European Union, both of which already have free trade agreements with Jordan.

Of course, the agreement will also have benefits for Jordan. Canada will eliminate almost all tariffs on Jordanian goods immediately upon entry into force of the agreement, with the exceptions being over-quota supply managed dairy, poultry and egg products, which are excluded from tariff reduction.

Canada's investment-related interests are addressed in a separate treaty, the Canada-Jordan foreign investment promotion agreement, or FIPA. FIPA establishes clear rules for investment between our two countries. Canadian investors are particularly interested in opportunities in Jordan's resource extraction, nuclear energy, telecommunications, manufacturing and infrastructure sectors. This FIPA provides Canadian and Jordanian investors with the predictability and certainty that they need when investing in each other's markets.

Together, the Canada-Jordan economic growth and prosperity act and the FIPA represent a major step forward in the growing economic partnership between Canada and Jordan. It will help Canadian companies compete and win in the Jordanian market.

de dollars. Les importations de marchandises jordaniennes vers le Canada, quant à elles, se sont élevées à 19 millions de dollars, comparativement à 6 millions de dollars en 2003. Les droits de douane actuellement appliqués par la Jordanie sont de 10 p. 100, et peuvent atteindre jusqu'à 30 p. 100 pour certains produits d'intérêt pour les exportations canadiennes, notamment les produits forestiers, les machines et les poissons et fruits de mer.

Une fois l'accord en vigueur, plus de 99 p. 100 des exportations canadiennes vers la Jordanie profiteront d'un accès immédiat en franchise de droits au marché jordanien. Les autres droits de douane seront éliminés progressivement sur une période de trois à cinq ans.

La Jordanie n'a demandé qu'un nombre restreint d'exclusions des réductions tarifaires, limitées aux secteurs du tabac, de l'alcool et de certains produits de volaille. L'élimination des tarifs jordaniens est importante pour les intervenants canadiens. Un plus grand accès au marché jordanien présentera des avantages aux exportateurs dans divers secteurs, notamment : les produits forestiers, tels que le papier et le bois de construction; les machines industrielles et électriques; l'équipement de construction; les véhicules de construction; les véhicules et les pièces; et les produits agricoles et agroalimentaires, tels que les légumineuses, les produits de pomme de terre congelés, le bœuf, les aliments pour les animaux et divers aliments préparés.

L'accès en franchise de droits aidera également les entreprises canadiennes en les mettant sur le même pied d'égalité que leurs principaux concurrents sur le marché jordanien, soit les États-Unis et l'Union européenne, qui disposent tous deux d'un accord de libre-échange avec ce pays.

Bien sûr, cet accord sera également avantageux pour la Jordanie. Le Canada éliminera presque tous ses droits de douane appliqués aux marchandises jordaniennes immédiatement après l'entrée en vigueur de l'accord, sauf pour certaines exceptions, soit les droits hors contingents soumis à la gestion de l'offre visant les produits laitiers, de volaille et les œufs, qui sont exclus de la réduction des droits.

Les intérêts du Canada concernant l'investissement figurent dans un traité distinct : l'Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers avec la Jordanie, ou l'APIE. L'APIE fixe des règles claires en matière d'investissement entre nos deux pays. Les investisseurs canadiens s'intéressent en particulier aux débouchés dans les secteurs jordaniens de l'extraction des ressources, de l'énergie nucléaire, des télécommunications, de la fabrication et des infrastructures. De plus, l'APIE offre aux investisseurs canadiens et jordaniens la prévisibilité et la certitude nécessaires lorsqu'ils investissent dans le marché d'autrui.

Mis ensemble, la Loi sur la croissance économique et la prospérité Canada-Jordanie et l'APIE constituent un pas considérable dans le contexte du partenariat économique croissant entre le Canada et la Jordanie. Ces outils aideront les Canadiens à être concurrentiels et à connaître du succès dans le marché jordanien.

I am pleased to note that Canada has negotiated parallel labour cooperation and environment agreements as part of the larger package of agreements signed with Jordan. The labour cooperation agreement includes commitments to ensuring that each party's laws respect the International Labour Organization's 1998 Declaration on the Fundamental Principles and Rights at Work, and that they protect labour rights and provide a mechanism to address labour complaints.

The agreement on the environment commits both Canada and Jordan to maintain high levels of environmental protection to effectively enforce domestic environmental laws and to not relax or derogate from such laws in order to expand trade or investment. Canada believes that trade and investment can be a positive force for communities worldwide and that trade liberalization, environmental protection and labour rights can be mutually supportive.

If I could, I will now talk a bit more about Canada's relationship with Jordan. In addition to creating new opportunities for hard working Canadians and Canadian businesses, this free trade agreement also demonstrates the importance that Canada places on further developing relations with Jordan. As Canada's first ever free trade agreement with an Arab country, this agreement shows Canada's support for Jordan as a moderate Arab state and promotes peace and security in the Middle East.

At the May 2011 G8 summit, leaders launched the Deauville partnership, which recognizes the importance of the Arab awakening and is committed to supporting reforming countries, including Jordan, on the path to greater democracy and economic reform. Ratification of the Canada-Jordan free trade agreement fits very well with the Deauville partnership and is eagerly anticipated by the Jordanian authorities. In fact Jordan completed its domestic approvals process for the free trade, environment and labour cooperation agreements in early 2010.

Should Parliament elect to pass this legislation, officials would then work with their Jordanian counterparts to bring the free trade agreement into force as soon as possible. Indeed, I would like to personally encourage the Senate to pass Bill C-23, the proposed Canada-Jordan economic growth and prosperity act, at its earliest consequence.

That is my opening statement. It is an honour for me to appear before this auspicious Senate committee. I will leave it open for your kind and generous comments.

The Chair: Are you telling us that this is the first appearance you are making before our Foreign Affairs Committee? If so, we will note that.

I will now look to senators for any questions.

Je suis heureux de souligner que le Canada a conclu des accords parallèles sur la coopération dans le domaine du travail et sur l'environnement dans le cadre de la négociation d'un ensemble d'ententes avec la Jordanie. L'accord de coopération dans le domaine du travail comprend une disposition pour s'assurer que les lois de chaque partie respectent la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, et qu'elles protègent les droits en matière de travail et fournissent un mécanisme de traitement des plaintes.

De même, l'accord sur l'environnement engage les deux pays à assurer un haut niveau de protection environnementale, ainsi qu'à assurer l'application efficace de leurs lois nationales en matière de protection de l'environnement et de ne pas déroger à ces lois afin d'accroître le commerce ou l'investissement. Le Canada croit que le commerce et l'investissement constituent une force positive pour la communauté internationale et que la libéralisation des marchés, la protection environnementale et les droits liés au travail peuvent se compléter.

Si vous me le permettez, j'aimerais maintenant parler un peu de la relation du Canada avec la Jordanie. En plus d'offrir de nouvelles possibilités d'affaires aux travailleurs canadiens, cet accord de libre-échange témoigne de l'importance accordée par le Canada au renforcement de sa relation avec la Jordanie. Cet accord de libre-échange, le premier conclu avec un pays arabe, démontre l'appui qu'offre le Canada à un État arabe modéré qui fait la promotion de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

À l'occasion du sommet du G8 en mai 2011, les dirigeants ont lancé le partenariat de Deauville, dans lequel ils reconnaissent l'importance du printemps arabe et s'engagent à soutenir les pays, y compris la Jordanie, sur la voie d'une réforme démocratique et économique. La ratification de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Jordanie concorde très bien avec le partenariat de Deauville, et est très attendue par les autorités jordaniennes. En fait, la Jordanie a achevé son processus d'approbation interne des accords sur le commerce, la protection de l'environnement et la coopération dans le domaine du travail au début de 2010.

Si le Parlement choisit d'adopter le projet de loi, les responsables canadiens collaboreront alors avec leurs homologues jordaniens pour faire entrer en vigueur l'accord de libre-échange le plus tôt possible. J'aimerais personnellement encourager le Sénat à adopter, dès que possible, le projet de loi C-23, Loi sur la croissance économique et la prospérité — Canada-Jordanie.

Voilà qui conclut ma déclaration préliminaire. C'est un honneur pour moi de comparaître devant cet auguste comité sénatorial. J'ai hâte de connaître vos observations bienveillantes.

La présidente : Êtes-vous en train de dire que c'est la première fois que vous comparez devant le Comité des affaires étrangères? Si c'est le cas, on en prend bonne note.

Je vais maintenant laisser les sénateurs poser leurs questions.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: My first question will be brief. How does this agreement differ from the free trade agreement with Israel?

[English]

Marvin Hildebrand, Director General, Trade Negotiations Bureau, Foreign Affairs and International Trade Canada: Both of the free trade agreements that you mentioned, the agreement with Israel and this one, are relatively simple agreements in that they are not what we would call comprehensive free trade agreements that include the full scope of chapters that we have in NAFTA, for example.

One difference between the two is that this agreement has a particularly rapid elimination of tariffs, as was noted in the opening remarks. Upon coming into force, this agreement would eliminate tariffs immediately on the vast majority of Canadian exports to Jordan and also similarly with respect to Jordan's exports to Canada. It is very ambitious in that context.

The third thing I would say is that with the passage of time, we do make improvements and modernizations in terms of the language we use in our agreements that reflect stakeholder needs and reflect better approaches to doing certain things. Given that this agreement was negotiated roughly a decade after the Israel agreement, there would be certain changes and perhaps you could say modernization of the language in that context.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Why were the agreements on labour cooperation and the environment not incorporated into the Canada-Jordan Free Trade Agreement?

[English]

Mr. Keddy: The agreement on labour and the side agreement on the environment are exactly that — they are side agreements. Because they do not deal directly with trade but are affected by trade, we have separate agreements for them.

Our officials would like to add to that.

Pierre Bouchard, Director, Bilateral and Regional Labour Affairs, Human Resources and Skills Development Canada: It is important to point out that what matters here is the content and not the format. On the format, we do have side agreements because we see benefits to that. There is an issue in regard to provincial jurisdiction also that makes it easier after the fact for provinces to agree to the obligation to the agreement when it is a stand-alone international treaty. It gives it visibility and establishes direct contact or rapport between the two Ministers of Labour so there are definite advantages. However, the content is important.

[Français]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Ma première question sera brève. Quelles sont les différences entre cet accord et l'accord de libre-échange avec Israël?

[Traduction]

Marvin Hildebrand, directeur général, Direction générale des négociations commerciales, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Les deux accords de libre-échange dont vous avez parlé, à savoir l'accord avec Israël et celui avec la Jordanie, sont des accords relativement simples, en ce sens qu'ils ne constituent pas ce qu'on pourrait appeler des accords de libre-échange complets qui englobent tous les chapitres inclus dans l'ALENA, par exemple.

Une des différences entre les deux est que l'accord avec la Jordanie prévoit une élimination particulièrement rapide des droits de douane, comme on l'a mentionné dans les observations préliminaires. Une fois en vigueur, cet accord éliminerait immédiatement les droits de douane sur la vaste majorité des exportations canadiennes vers la Jordanie. Il en va de même pour les exportations jordaniennes vers le Canada. C'est donc très ambitieux dans ce contexte.

Le troisième point que je veux faire valoir, c'est qu'au fil du temps, nous apportons des changements pour améliorer et moderniser le libellé utilisé dans nos accords afin d'être à l'écoute des besoins des intervenants et de tenir compte de meilleures façons de faire les choses. Étant donné qu'on a négocié cet accord presque une décennie après l'accord avec Israël, il y a lieu de s'attendre à certains changements qui modernisent, pour ainsi dire, le libellé dans ce contexte.

[Français]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Pourquoi l'accord de coopération dans le domaine du travail et l'accord sur l'environnement n'ont-ils pas été incorporés dans l'accord de libre-échange Canada-Jordanie?

[Traduction]

M. Keddy : L'accord sur le travail et l'accord sur l'environnement ne sont que des accords auxiliaires. Ils ne portent pas directement sur le commerce, mais ils en sont touchés. C'est pourquoi nous avons conclu des accords distincts.

Nos fonctionnaires aimeraient ajouter quelque chose à ce sujet.

Pierre Bouchard, directeur, Affaires bilatérales et régionales du travail, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Il est important de souligner que l'essentiel, c'est le contenu plutôt que le format. Sur le plan du format, nous avons opté pour des accords auxiliaires parce que nous trouvons que c'est avantageux. Par ailleurs, le fait qu'il s'agit d'un traité international autonome permet aux provinces d'adhérer plus facilement, après coup, aux obligations prévues dans l'accord. Cela donne de la visibilité et permet d'établir un rapport direct entre les deux ministres du Travail. Il y a donc des avantages évidents. Toutefois, le contenu est important.

You can have a weak labour chapter and a very strong side agreement, and there are two chapters on environment and labour within the free trade agreement. They are non-binding. They basically refer to the side agreements, but they are present in the FTA as well. There are chapters and the enforceable side agreements.

Senator Nolin: Mr. Keddy, it would be important for the committee to understand what caused the delay. We understand that the agreement with Jordan came about in June 2009. We are now in June of 2012. I think it will be appropriate to understand what happened between those two dates. Let us start with that.

Mr. Keddy: Jordan has been before the International Trade Committee on the House of Commons side now for three occasions. At least on one occasion we lost Jordan because the house was prorogued. There was a lot of study, and I think it is fair to say some in-depth study, of the Jordan-Canada free trade agreement, and I am not here to try to blame any single political party or anyone else. We had a number of elections and unfortunately this free trade agreement got caught up in them.

Senator Nolin: That would probably be the introduction to my question about the importance of having that bill adopted rapidly. You mentioned the importance of signing what would be the first treaty with an Arab country since the Arab Spring and after the Deauville agreement. However, the Deauville agreement was not there in 2009.

Where is the benefit for Canada of making a first step in a trade agreement with an Arab country? What is the big picture?

Mr. Keddy: That is a good question. There is a huge benefit to Canada with our first agreement with an Arab country and our first agreement with a moderate Arab country. If you look at the track record of King Abdullah II in Jordan, especially since the Arab Spring but even before that, he was moving to a more democratic-based constitutional monarchy. They have made some drastic changes. Not all are yet implemented in Jordan, but they are certainly moving toward a constitutional democracy.

We have a terrific advantage to compete with our main trading partners, the European Union and the United States, who already have free trade agreements with Jordan. This puts us on equal footing with them, plus uses Jordan as a gateway to other Arab nations that are also looking for the products Canada has to trade.

[Translation]

Senator Nolin: Mr. Bouchard, so that we understand the importance of this parallel treaty, it is important that you explain to us how the working relationship between Canadian and Jordanian companies will operate.

On peut avoir un chapitre sur le travail sans mordant, mais conclure un accord auxiliaire très rigoureux. D'ailleurs, l'accord de libre-échange comporte deux chapitres sur l'environnement et le travail. Or, ces derniers n'ont pas force exécutoire. Ils sont inclus dans l'ALE, mais ils servent essentiellement à faire un renvoi aux accords auxiliaires. Il y a donc, d'une part, des chapitres et, d'autre part, des accords auxiliaires exécutoires.

Le sénateur Nolin : Monsieur Keddy, il serait important que le comité saisisse la cause du délai. Nous comprenons que l'accord avec la Jordanie a été présenté en juin 2009. Nous sommes maintenant en juin 2012. Je pense qu'il convient de saisir ce qui s'est passé entre ces deux dates. Commençons par cela.

M. Keddy : La Jordanie a maintenant comparu devant le Comité du commerce international de la Chambre des communes trois fois. Dans au moins l'un de ces cas, l'accord avec la Jordanie n'est pas allé de l'avant parce que la Chambre a été prorogée. L'Accord de libre-échange entre le Canada et la Jordanie a fait l'objet de nombreuses études, et je pense qu'on peut dire sans se tromper que certaines d'entre elles étaient approfondies. En outre, je ne cherche pas à blâmer un parti politique ou un autre, ou qui que ce soit d'autre d'ailleurs. Un certain nombre d'élections ont eu lieu et, malheureusement, cet accord de libre-échange en a fait les frais.

Le sénateur Nolin : Vos propos pourraient probablement faire fonction d'introduction à ma question concernant l'importance de faire adopter le projet de loi rapidement. Vous avez mentionné à quel point il importait de signer ce qui constituera le premier traité avec un pays arabe depuis le printemps arabe et l'accord de Deauville. Toutefois, l'accord de Deauville n'existait pas en 2009.

Quel est l'avantage pour le Canada de faire le premier pas en concluant un accord commercial avec un pays arabe? Quel est le tableau d'ensemble?

M. Keddy : Voilà une excellente question. Notre premier accord avec un pays arabe, modéré de surcroît, représente un énorme avantage pour le Canada. Si vous examinez le bilan du roi Abdallah II de Jordanie, vous constaterez que, depuis le printemps arabe surtout, mais même avant cela, il était en train de rendre plus démocratique la monarchie constitutionnelle de son pays. Quelques changements radicaux ont été apportés. Ils n'ont pas tous été mis en œuvre jusqu'à maintenant, mais il est clair que le pays progresse vers une démocratie constitutionnelle.

Nous bénéficions de l'énorme avantage de pouvoir entrer en concurrence avec nos principaux partenaires commerciaux, c'est-à-dire l'Union européenne et les États-Unis qui ont déjà conclu des accords de libre-échange avec la Jordanie. Cela nous met sur un pied d'égalité avec eux et nous permet d'utiliser la Jordanie comme une porte d'entrée vers les autres nations arabes qui cherchent également à se procurer les produits que le Canada vend.

[Français]

Le sénateur Nolin : Monsieur Bouchard, afin que nous comprenions l'importance de ce traité parallèle, il serait important que vous nous expliquiez comment fonctionnera la relation de travail entre les entreprises canadiennes et les entreprises jordaniennes?

Mr. Bouchard: With respect to the citizenship of the companies, all the companies are treated equally. The agreement applies and both governments are obligated to implement their legislation and respect the international ILO standards.

Senator Nolin: Could you please list them?

Mr. Bouchard: Yes. The 1998 ILO Declaration covers four fundamental principles: the freedom of association and collective bargaining; the abolition of child labour; the elimination of forced labour; and the elimination of discrimination. Our agreement even goes beyond that and includes international standards relating to workplace safety and health, minimum standards, including minimum wage and that type of thing. It does not involve establishing the minimum wage but refers to it in the legislation. The rights of migrant workers are also included.

Senator Nolin: It is all well and good to have this treaty, but the day after the treaty is implemented, what happens for a Canadian company doing business with Jordan or a Jordanian company doing business with Canada?

Mr. Bouchard: The agreement applies. If a company is in Canada, it is the responsibility of the Canadian government to ensure that the rights are being respected. If it involves a Canadian company doing business with a Jordanian company in Jordan, only the Jordanian company will be affected by the agreement, meaning that the government will be required to ensure that all the obligations are being respected, and the Canadian government will have the opportunity, if it so desires, to raise concerns if necessary and to see whether cooperative solutions can be found.

[English]

Senator Mahovlich: Considering that the United States-Jordan Free Trade Agreement entered into force more than 10 years ago, has there been a significant increase in trade between those countries? Which industries in the United States have gained the most from the U.S.-Jordan agreement?

Mr. Hildebrand: Yes, senator, you are indeed correct. The U.S.-Jordan agreement came into force in the last days of 2001. With a phase-out period on its tariffs, that actually extended 10 years. That phase-out period just ended a little over two years ago. I am quite certain that that agreement has contributed to an increase in bilateral trade between those two countries. I do not have the exact figures in front of me to specify the magnitude of the increase.

One thing I would point out is that even though this agreement was negotiated almost a decade after the U.S.-Jordan agreement and is potentially coming into force, it would come into force over a decade after the U.S.-Jordan agreement. Given the provisions in this agreement, we stand to be on a level playing field with the United States on roughly 99 per cent of our exports to Jordan

M. Bouchard : En ce qui concerne la citoyenneté des entreprises, toutes les entreprises sont traitées de manière égale. L'accord s'applique et c'est une obligation pour les deux gouvernements de mettre en œuvre leurs lois et de respecter les standards internationaux de l'OIT.

Le sénateur Nolin : Pouvez-vous les énumérez?

M. Bouchard : Oui. La Déclaration de 1998 de l'OIT touche quatre principes fondamentaux : la liberté d'association et la négociation collective; interdire le travail des enfants; interdire le travail forcé; et la non-discrimination. Notre accord va même au-delà de cela et fait mention de standards internationaux en ce qui concerne la santé et sécurité au travail, les standards minimaux, dont le salaire minimum et ce genre de choses. Il ne s'agit pas d'établir le salaire minimum, mais d'y faire référence dans les lois. Les droits des travailleurs migrants sont aussi inclus.

Le sénateur Nolin : C'est bien beau d'avoir ce traité, mais le lendemain matin de la mise en œuvre de ce traité, qu'arrive-t-il pour une entreprise canadienne faisant affaires avec la Jordanie ou pour une entreprise jordanienne faisant affaires avec le Canada?

M. Bouchard : L'accord s'applique. Si une entreprise est sur le territoire canadien, il est de la responsabilité du gouvernement canadien de s'assurer que les droits sont respectés. S'il s'agit d'une entreprise canadienne faisant affaires avec une entreprise jordanienne en Jordanie, c'est simplement l'entreprise jordanienne qui sera affectée par l'accord, c'est-à-dire que le gouvernement aura l'obligation de s'assurer que toutes les obligations sont respectées et le gouvernement canadien aura la possibilité, s'il le veut, de soulever des inquiétudes si nécessaire, et de voir si des solutions coopératives peuvent être trouvées.

[Traduction]

Le sénateur Mahovlich : Vu que l'accord commercial entre les États-Unis et la Jordanie est entré en vigueur il y a plus de 10 ans, le commerce entre ces deux pays s'est-il accru de manière substantielle? Quelles industries américaines ont profité le plus de cet accord?

M. Hildebrand : Oui, sénateur, vous avez effectivement raison. L'accord entre les États-Unis et la Jordanie est entré en vigueur au cours des derniers jours de 2001, et sa période d'abandon graduel des tarifs s'étendait sur 10 ans. Cette période a pris fin il y a un peu plus de deux ans. Je suis convaincu que cet accord a contribué à accroître les échanges bilatéraux de produits entre les deux pays. Toutefois, je n'ai pas les chiffres exacts devant moi pour préciser l'ampleur de cette croissance.

L'une des choses que je tiens à signaler, c'est que, même si l'accord a été négocié près de 10 ans après l'accord entre les États-Unis et la Jordanie et même s'il pouvait être mis en vigueur, il entrerait en vigueur plus de 10 ans après celui que les États-Unis et la Jordanie ont négocié. Compte tenu des dispositions de l'accord, environ 99 p. 100 de nos exportations vers la Jordanie seront sur un

immediately upon coming into force. Rather than have a five- or ten-year phase-out period on many of those exports, it is just the opposite. That is one of the key benefits in a range of sectors.

I would be more equipped to indicate the prospective benefits for Canadian sectors than the U.S. ones. As I said, I do not have the U.S. information at my fingertips in terms of the increase in trade since their agreement or the specific sectors.

Senator Mahovlich: Is there a real demand for forest products in those Arab countries?

Mr. Keddy: Yes. The sectors of our economy that have the greatest potential to grow will be forestry — paper products as well as building materials — certainly agriculture, agri-foods, machinery, and especially mining equipment. In agriculture, the whole pulse sector has a tremendous opportunity.

Senator Wallin: As a senator from a place that has a lot of pulse products, this is all good news.

I want to ask you a couple of political questions, and you will see what I am getting at. Mr. Keddy, you talked about the three delays, for obvious reasons that we know about. This is true in any labour agreement or other kind of agreement. Once you have got it, you want to sign it before you lose it because we have been to the table so many times. Are you starting to get a little nervous that if we do not get this one signed, sealed and delivered, we will be in some jeopardy?

Mr. Keddy: I would hope that we are not in jeopardy, and I certainly have faith in the Senate committee and the recognition that this came to your committee with complete support from the House of Commons. All three parties supported this treaty, which is one of the first free trade agreements on which unanimous support has come out of the parliamentary chamber.

Senator Wallin: All unanimous?

Mr. Keddy: Yes.

Senator Wallin: That is great. Again, just for the headlines, as you know, with the things you have all listed, it seems a little obvious, but it looks like this is a win for us.

Mr. Keddy: Quite frankly, I agree, but I would also say, respectfully, that it is a win for Jordan as well. This is an important agreement for Jordan. It diversifies their trading partners. It is a huge win for Canadian businesses. I always say when we are discussing free trade agreements that we are not talking about trade suddenly starting tomorrow. We are already

pie d'égalité avec celles des États-Unis, immédiatement après l'entrée en vigueur de l'accord. Au lieu de soumettre bon nombre de nos exportations à une période d'abandon graduel des tarifs de cinq à dix ans, ce sera tout le contraire. C'est l'un des principaux avantages dont bénéficie tout un éventail de secteurs.

Je serais mieux placé pour vous indiquer les avantages que les industries canadiennes pourraient tirer de l'accord que ceux que les industries américaines tirent déjà. Comme je l'ai indiqué, je ne dispose pas en ce moment de renseignements concernant la hausse des échanges commerciaux américains depuis l'entrée en vigueur de leur accord et les secteurs précis où ces augmentations ont été enregistrées.

Le sénateur Mahovlich : Y a-t-il une véritable demande pour des produits forestiers dans ces pays arabes?

M. Keddy : Oui. Les secteurs de notre économie qui seront les plus susceptibles de croître sont l'industrie forestière — les articles en papier ainsi que les matériaux de construction —, assurément l'industrie agricole et agroalimentaire, les fabricants de machinerie et, surtout, les fabricants de matériel d'exploitation minière. Dans le domaine de l'agriculture, l'industrie des légumineuses bénéficiera d'une occasion en or.

Le sénateur Wallin : En tant que sénateur provenant d'une région où l'on produit beaucoup de légumineuses, je dirais que toutes ces nouvelles sont excellentes.

Je tiens à vous poser quelques questions de nature politique, et vous verrez où je veux en venir. Monsieur Keddy, vous avez parlé des trois délais, pour des raisons évidentes que nous connaissons. Une fois qu'on a négocié un accord, que ce soit une convention collective ou d'autres sortes d'accords, on souhaite qu'il soit approuvé avant que l'initiative échoue, parce qu'on s'est assis à la table des négociations à maintes reprises. Commencez-vous à craindre que l'accord soit menacé, si nous ne le signons pas bientôt en bonne et due forme?

M. Keddy : J'espère qu'il n'est pas menacé. Je fais certainement confiance au comité sénatorial et au fait que ce projet de loi lui a été renvoyé avec l'entier appui de la Chambre de communes. Les trois partis ont appuyé le traité, et c'est l'un des premiers accords de libre-échange à avoir bénéficié de l'appui unanime de la Chambre.

Le sénateur Wallin : L'appui était unanime?

M. Keddy : Oui.

Le sénateur Wallin : C'est formidable. Encore une fois, comme vous le savez, compte tenu des avantages que vous avez tous énumérés, les grands titres peuvent paraître un peu évidents, mais le Canada semble en ressortir gagnant.

M. Keddy : Pour être franc, je partage votre avis mais, avec tout le respect que je vous dois, je dirais que la Jordanie en ressort également gagnante. L'accord revêt une grande importance pour la Jordanie, parce qu'il lui permet de diversifier ses partenaires commerciaux. De plus, c'est une grande victoire pour les entreprises canadiennes. Lorsque nous discutons d'accords de

trading with Jordan, so our companies are suddenly going to face a tariff reduction of a minimum of 5 per cent on most things and a maximum of up to 20 per cent and 30 per cent on some items. This is a tremendous opportunity for Canadian businesses to be on a level playing field with their competitors.

Senator Wallin: That is great. Thank you.

Senator De Bané: Mr. Parliamentary Secretary, can you tell us a little bit about the net impact of this free trade agreement on economic relations between Canada and Jordan? To say it differently, to what extent do trade agreements like this one, with this country, really sustain the economy of our country? Do you see a real potential here? I would like you to comment on that.

Mr. Keddy: I think the quick answer to that is yes, but the long answer is the fact that when we look at this trade agreement, with roughly \$70 million of exports to Jordan, a lot of people may look at that and say that is a small amount with regard to the trade of over \$700 billion that we do with the U.S. However, after saying that, we have to realize that that \$70 million is a lot of money to the companies that are doing that trade, and it is extremely important to those individuals, going back to my other statement, for the ability to be on a level playing field with our competitors vis-à-vis the European Union, especially the United States.

The question was asked earlier about how much trade has increased with the United States. It needs to be double-checked, and we will get you those numbers, but I believe American trade with Jordan doubled after they signed their free trade agreement. There is great potential there for Canadian businesses.

In the big picture, it is extremely important that we sign these agreements, whether they are worth \$70 million to double to \$140 million, to diversify their trading relationships around the world. We have seen some of the complications and challenges of being overly dependent on one huge trading partner.

Senator De Bané: Thank you very much, Mr. Keddy.

May I ask a question of the assistant deputy minister? Considering that the United States-Jordan Free Trade Agreement includes specific commitments on services, would the absence of such commitments in the Canada-Jordan free trade agreement place Canadian service providers at a disadvantage relative to their American competitors?

libre-échange, j'insiste tout le temps sur le fait que nous ne parlons pas d'échanges commerciaux qui commenceront subitement demain. Nous commerçons déjà avec la Jordanie. Par conséquent, nos entreprises vont soudainement bénéficier de réductions tarifaires d'au moins 5 p. 100 sur la plupart des produits et d'au plus 20 et 30 p. 100 sur certains articles. Ainsi, les entreprises canadiennes jouiront d'une excellente occasion de lutter à armes égales avec leurs concurrents.

Le sénateur Wallin : C'est formidable. Merci.

Le sénateur De Bané : Monsieur le secrétaire parlementaire, pouvez-vous nous parler de l'effet net que cet accord de libre-échange aura sur les relations économiques que le Canada et la Jordanie entretiennent? Autrement dit, dans quelle mesure les accords commerciaux comme celui que nous avons négocié avec ce pays soutiennent-ils l'économie de notre pays? Pensez-vous que cet accord présente un véritable potentiel? J'aimerais que vous formuliez des observations à cet égard.

M. Keddy : Je pense que la réponse courte à cette question est oui, mais la réponse longue est qu'en fait, lorsqu'on examine l'accord de libre-échange, on constate qu'il touche des exportations vers la Jordanie totalisant à peu près 70 millions de dollars. Bon nombre de gens peuvent penser que ce montant n'est pas très élevé comparativement aux biens et services que nous exportons vers les États-Unis et qui se chiffrent à plus de 700 milliards de dollars. Cela étant dit, nous devons nous rendre compte que 70 millions de dollars représentent beaucoup d'argent pour les entreprises qui vendent ces produits. De plus, pour revenir à mon autre déclaration, il est extrêmement important pour ces gens de pouvoir lutter à armes égales avec leurs concurrents, notamment ceux de l'Union européenne et des États-Unis, surtout.

Quelqu'un a demandé plus tôt dans quelle mesure les exportations des États-Unis avaient augmenté. Il faudra que nous vérifiions de nouveau ces chiffres, que nous vous ferons parvenir, mais je pense qu'après la signature de l'accord de libre-échange, les exportations des États-Unis vers la Jordanie ont doublé. L'accord offre donc d'énormes possibilités aux entreprises canadiennes.

Si nous prenons la situation dans son ensemble, il est extrêmement important que nous signions ces accords — même s'ils n'ont qu'une valeur de 70 millions de dollars, qui pourrait passer à 140 millions de dollars — afin de diversifier nos relations commerciales à l'échelle mondiale. Nous avons découvert certaines des complications et des difficultés qui pouvaient survenir lorsqu'on compte trop sur un seul partenaire commercial.

Le sénateur De Bané : Merci beaucoup, monsieur Keddy.

Pourrais-je poser une question au sous-ministre adjoint? Étant donné que l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et la Jordanie prévoit des engagements précis en matière de services, l'absence de tels engagements dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Jordanie désavantage-t-elle les fournisseurs de services canadiens par rapport à leurs concurrents américains?

Ian Burney, Assistant Deputy Minister, Trade Policy and Negotiations Branch, Foreign Affairs and International Trade Canada: Thank you for the question. It is a very good one. My understanding is that there are no services obligations in the U.S.-Jordan agreement, but we can double-check.

Certainly, in the analysis we made going in, we did look at the question of whether or not we should be pursuing services as part of this agreement. The judgment made at the time was that Canadian services interests in the Jordanian market were sufficiently addressed in a multilateral context, so in the commitments Jordan has already made in the WTO General Agreement on Trade in Services.

Obviously the Doha round of negotiations has not moved quite in the direction we all would have hoped, so there may be a possibility to take another look at this down the road. The current agreement with Jordan does have an evolutionary clause in it that allows for the possibility of introducing other elements in the future, should circumstances warrant. For the moment, the basic answer is that we were satisfied by the commitments Jordan has made at the multilateral level to address our services interests.

Senator De Bané: Perhaps Mr. Hildebrand would be so kind as to send to the committee, through the clerk of our committee, a short document explaining the major differences or comparisons by sector between this trade agreement and the one that Canada recently concluded with other countries, particularly Panama, Colombia, Peru, and also Jordan's neighbour, Israel. Thank you very much.

[Translation]

Senator Robichaud: Mr. Bouchard, you responded to Senator Nolin's question saying that Jordan had to satisfy certain principles, such as the freedom of association and collective bargaining, no child labour, workplace safety and health and a minimum wage. What is the minimum wage in Jordan?

Mr. Bouchard: The minimum wage in Jordan has increased substantially in recent years. I believe it is around \$200 or \$210 a month.

Senator Robichaud: When we talk about minimum wage, we normally talk about an hourly wage. I believe that it is around \$10 an hour in Canada.

Mr. Bouchard: In most of the countries we negotiate with, the point of reference for wages is per month. So it is \$200 or \$210 a month.

Senator Robichaud: Knowing that there are four weeks in a month, if we divide \$210 by four, that would give \$52.50 a week?

Mr. Bouchard: If we assume that there are 40 hours in a work week, if you have 200 hours, which would be about \$1 an hour.

Ian Burney, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique et des négociations commerciales, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Je vous remercie de votre question qui est excellente. Je crois comprendre que l'accord entre les États-Unis et la Jordanie ne comprend aucune obligation en matière de services, mais nous pouvons vérifier de nouveau.

Il est clair qu'au cours de l'analyse à laquelle nous nous sommes livrés au début, nous avons envisagé la question de savoir si nous devrions négocier des services dans le cadre de cet accord. À l'époque, nous avons jugé que les engagements multilatéraux que la Jordanie avait déjà pris dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC protégeaient suffisamment les services canadiens qui présentent un intérêt pour le marché jordanien.

Manifestement, les négociations du cycle de Doha n'ont pas vraiment pris la direction que nous espérions tous qu'elles prennent. Par conséquent, il se peut que nous ayons la possibilité d'examiner de nouveau cet aspect plus tard. L'accord actuel comporte une disposition évolutive qui permet d'ajouter d'autres éléments plus tard, si les circonstances le justifient. Pour répondre à votre question, je dirais que, pour l'instant, les engagements multilatéraux que la Jordanie a pris pour respecter nos intérêts en matière de service nous satisfont.

Le sénateur De Bané : Peut-être M. Hildebrand aura-t-il l'obligeance d'envoyer à la greffière de notre comité un court document à notre intention qui explique les différences majeures par secteur qui existent entre le présent accord commercial et ceux que le Canada a conclus récemment avec d'autres pays, en particulier le Panama, la Colombie, le Pérou et aussi le voisin de la Jordanie, c'est-à-dire l'Israël. Merci beaucoup.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Monsieur Bouchard, à la question du sénateur Nolin vous avez répondu que la Jordanie devait satisfaire certains principes tels que la libre association et la négociation collective, interdire le travail des enfants, la santé et sécurité au travail et le salaire minimum. Quel est le salaire minimum en Jordanie?

M. Bouchard : Le salaire minimum en Jordanie a été augmenté de façon substantielle au cours des dernières années. Je crois que c'est environ 200 ou 210 \$ par mois.

Le sénateur Robichaud : Normalement, lorsqu'on parle de salaire minimum, c'est un salaire horaire. Je crois qu'au Canada il est en moyenne de 10 \$ l'heure.

M. Bouchard : Dans la majorité des pays avec lesquels on négocie, le point de référence en ce qui concerne les salaires est mensuel. C'est donc 200, 210 \$ par mois.

Le sénateur Robichaud : Sachant qu'il y a quatre semaines par mois, si on divise 210 par quatre cela donnerait 52,50 \$ par semaine?

M. Bouchard : Si on tient pour acquis qu'il y a 40 heures dans une semaine de travail, si vous avez 200 heures, ce serait environ un dollar l'heure.

Senator Robichaud: And is that acceptable for us?

Mr. Bouchard: Unfortunately, that is the standard in most countries. Other developing countries in Latin America have monthly minimum wages that vary between \$160 to \$250 or \$300. Obviously, there are developing countries where the minimum wage is higher, but the minimum wage for most countries within this bloc is around that amount, with an average of \$250, \$300 a month, which amounts to \$1 or \$1.50.

Senator Robichaud: So all the goods that are produced by these people working for that minimum wage are competing directly with goods from Canada produced at \$10, \$12, \$15, \$20 an hour?

Mr. Bouchard: Basically. They have an advantage from a wage point of view. Canadian workers have an advantage from the point of view of equipment, a greater productivity and the infrastructures, the very nature of the country, which is stable, advanced, close to markets. It is a question of comparative advantages.

Senator Robichaud: I actually believe that it is a comparative advantage. Do we have any data on child labour?

Mr. Bouchard: We could get the specific data, but the problem is less prevalent in Jordan. We are obviously all aware that the main problem is migrant workers. Since Jordan is a developing country, the situation is not perfect when it comes to working children. But given that the migrant workers are adults — you will not have migrant workers because, in general, they are all there legally, and therefore enter the country as adults — there will be fewer problems with respect to children.

But obviously, as a developing country, it is a country that must make efforts. But the situation of children who would work in export companies is not a problem that is raised in the reports we receive. There may be problems with poor children, poverty in the street, but in manufacturing goods that would be exported to Canada, that is not a problem we saw in Jordan.

Senator Robichaud: Who prepared the report that says that children are not involved in manufacturing exported goods?

Mr. Bouchard: We are referring to the United Nations report by the International Labour Organization. We are working with the ILO through technical assistance projects. The Canadian government has already injected about \$1.2 million in various labour-related projects that touch on one of the main sectors, namely, textiles and exports. The ILO is on the ground, seeing the conditions, sending us reports, and the issue of child labour in those sectors has never been raised. The problem is obviously the issue of migrant workers, and the Jordanian government is continuing to work on that.

Le sénateur Robichaud : Et pour nous, c'est acceptable?

M. Bouchard : C'est malheureusement le standard dans la majorité des pays. D'autres pays en voie de développement en Amérique latine ont des salaires minimum qui varient mensuellement entre 160 et 250 ou 300 \$. Évidemment, il y a des pays en développement pour qui le salaire minimum est plus élevé, mais la plupart des pays de ce bloc ont des salaires minimum qui tournent autour de ce montant, avec une moyenne de 250, 300 \$ par mois ce qui revient à un dollar, 1,50 \$.

Le sénateur Robichaud : Alors tous les biens qui sont produits par ces gens qui travaillent à ce salaire minimum entrent en concurrence directement avec les biens du Canada qui, eux, sont produits à 10, 12, 15, 20 dollars l'heure?

M. Bouchard : Essentiellement. Ils ont un avantage du point de vue du salaire. Les travailleurs canadiens ont un avantage du point de vue des équipements, une plus grande productivité et les infrastructures, la nature même du pays qui est stable, avancé, proche des marchés. C'est une question d'avantages comparatifs.

Le sénateur Robichaud : Je croirais effectivement que c'est un avantage comparatif. En ce qui concerne le travail des enfants, est-ce qu'on a des données à ce sujet?

M. Bouchard : On pourrait trouver les données spécifiques mais en Jordanie, le problème est moins présent. Évidemment, on est tous au courant que le problème principal concerne les travailleurs migrants. La Jordanie étant un pays en voie de développement, la situation n'est pas parfaite en ce qui concerne les enfants qui travaillent, mais, étant donné que les travailleurs migrants sont des adultes — vous n'aurez pas de travailleurs migrants parce qu'ils sont tous là généralement de façon légale, donc ils entrent dans le pays comme adulte —, il y aura moins de problèmes en ce qui concerne les enfants.

Mais évidemment, comme c'est un pays en développement, c'est un pays qui doit faire des efforts. Mais la situation des enfants qui travailleraient dans des entreprises d'exportation, ce n'est pas un problème qui est soulevé dans les rapports qu'on reçoit. Il peut y avoir des problèmes d'enfants pauvres, de la pauvreté dans la rue mais dans la production de biens qui seraient exportés au Canada, ce n'est pas un problème qu'on a vu en Jordanie.

Le sénateur Robichaud : Qui a préparé le rapport qui vous dit que les enfants ne sont pas impliqués dans la fabrication de biens exportés?

M. Bouchard : Nous faisons référence au rapport des Nations Unies de l'Organisation internationale du travail. On travaille avec l'OIT à travers des projets d'assistance technique. Le gouvernement canadien a déjà injecté environ 1,2 million de dollars dans différents projets concernant le domaine du travail qui touchent particulièrement un des principaux secteurs, soit le textile et les exportations. L'OIT est sur le terrain, regarde les conditions, nous envoie des rapports et la question du travail des enfants dans ces secteurs n'a jamais été soulevé. Le problème est évidemment la question des travailleurs migrants et le gouvernement jordanien continue de travailler là-dessus.

Senator Robichaud: Are we only concerned about child labour with respect to exported goods and that, with respect to other sectors, it is not as important if they work elsewhere?

Mr. Bouchard: Not at all. Obviously, the obligations of the agreement apply to all sectors and, if there is a complaint, all sectors can be covered in the dispute resolution process.

However, if the problem is not resolved following departmental consultations and we need to start a complaint process, a panel could impose penalties and, when it comes before the panel, some conditions must be satisfied, including the condition that it must be trade-related. In this case, it would be more difficult if there had been cases involving child labour in situations that were not trade-related. We could raise these cases all the same, and it could be the focus of consultations. But, obviously, this agreement was negotiated in the context of a free trade agreement, so the link with trade is there. So it depends on the sectors.

Obviously, we are keeping an eye on domestic work by children. That is where abuses are often seen if children are working as servants. But even there, in Jordan, domestic workers are generally adults, often women from other countries, who work in residences. And the reports we receive make very little mention of Jordanian children because, by definition, these are the only children, and foreign children would not be in abusive child labour situations in Jordan.

Senator Nolin: Mr. Bouchard, can you please tell us who may file a complaint?

Mr. Bouchard: Any Canadian citizen may file a complaint, any Canadian organization, be it an employer organization, a union organization, an NGO, they can all file a complaint with the Canadian government. The provinces that are going to voluntarily accept the obligations of the agreement could also file a complaint. The complaint is filed with the Canadian government, with our office, and then a procedure begins.

Senator Nolin: In other words, it could be a Canadian tourist who, on a trip to Jordan, discovers or thinks he or she has discovered a discrepancy with the treaty and files a complaint upon returning to Canada? It could be that?

Mr. Bouchard: Absolutely.

[English]

Senator Downe: I am wondering if the government can advise what they anticipate Jordan will be exporting to Canada under this agreement.

Mr. Keddy: One of the issues I would like to touch on before I answer your question is the whole question surrounding child labour. The labour agreement clearly provides for the abolition of child labour. I think that needs to be stated.

Le sénateur Robichaud : Est-ce que nous ne sommes concernés que par le travail des enfants au niveau des biens d'exportation et que pour ce qui est des autres secteurs, ce n'est pas tellement important s'ils travaillent ailleurs?

M. Bouchard : Pas du tout. Évidemment, les obligations de l'accord s'appliquent à tous les secteurs, et dans le processus de résolution des différends, s'il y a une plainte, tous les secteurs peuvent être couverts.

Cependant, si le problème n'a pas été résolu suite à des consultations ministérielles et qu'on doit amorcer un processus de plainte, un panel pourrait imposer des pénalités, et lorsque cela arrive au panel, certaines conditions doivent être satisfaites, dont celle que cela doit être relié au commerce. Dans ce cas, ce serait plus difficile s'il y avait des cas impliquant du travail d'enfants dans des situations qui ne sont pas reliées au commerce. On pourrait soulever ces cas quand même et cela pourrait faire l'objet de consultations, mais évidemment, cet accord du travail a été négocié dans le contexte d'un accord de libre-échange, donc le lien avec le commerce apparaît. Cela dépend donc des secteurs.

Évidemment, on garde un œil sur le travail domestique des enfants. C'est là qu'on peut souvent voir des abus s'il y a des enfants qui travaillent comme domestiques, mais encore là, en Jordanie, les travailleurs domestiques sont généralement des adultes, souvent des femmes qui viennent d'autres pays, qui travaillent dans les résidences. Et les rapports qu'on reçoit mentionnent très peu d'enfants jordaniens, parce que par définition, ce sont les seuls enfants, il n'y aurait pas d'enfants de l'étranger qui seraient dans des situations abusives de travail infantile en Jordanie.

Le sénateur Nolin : Monsieur Bouchard, pouvez-vous nous dire qui peut déposer une plainte?

M. Bouchard : Tout citoyen canadien peut déposer une plainte, toute organisation canadienne, que ce soit une organisation d'employeurs, de syndicats, ONG, peuvent déposer une plainte au gouvernement canadien. Les provinces qui vont volontairement accepter les obligations de l'accord pourraient aussi déposer une plainte. La plainte est déposée au gouvernement canadien, à notre bureau et, par la suite, il y a un processus qui s'enclenche.

Le sénateur Nolin : Autrement dit, cela pourrait être un touriste canadien qui, lors d'un voyage en Jordanie, découvre ou pense avoir découvert une anomalie à ce traité et qui lors de son retour au Canada dépose une plainte? Cela pourrait être cela?

M. Bouchard : Absolument.

[Traduction]

Le sénateur Downe : Je me demande si le gouvernement pourrait nous indiquer les produits ou services qu'il s'attend à ce que la Jordanie exporte au Canada en vertu de l'accord.

M. Keddy : L'une des questions que j'aimerais effleurer avant de répondre à votre question est celle du travail des enfants. L'Accord de coopération dans le domaine du travail prévoit clairement l'abolition du travail des enfants. Je pense qu'il faut le mentionner.

Particularly in the textile industry, we certainly expect that Jordan will be looking to export apparel and garments into Canada. At the same time, I think it is very important to say that these interests were taken into account and the apparel industry in Canada itself, our apparel industry, is not expecting any flood of Jordanian textile imports coming into Canada.

The other products that Jordan will be exporting into Canada will be the chemicals and a number of other products. I will ask the officials to provide the full and complete list.

Mr. Hildebrand: As mentioned, their largest export to Canada is apparel followed by inorganic chemicals; several agricultural products, notably cucumbers; and also various articles of iron and steel. The trade relationship is relatively low. Their exports to Canada have increased since 2003 from about \$6 million to \$19 million last year.

In terms of prospects going forward, this agreement will immediately eliminate — except for supply-managed products, dairy, poultry and eggs — all of Canada's tariffs on imports from Jordan. It will be a question of comparative advantage and what Jordan's economy, industrial and other capacities bring to bear in that circumstance.

It is a bit difficult to predict exactly which sectors will gain the most. I think the ones that are currently active on the short list of products exported to Canada probably stand to do even better. The reality of these types of agreements is that there are advantages that cannot be predicted and that emerge by virtue of the provisions but also the deepening of the commercial relationship that comes from that.

Senator Downe: Thank you for that.

This committee in 2009 approved the Canada-Peru agreement, and since then, Canada's exports to that country have increased only marginally but our imports have increased dramatically. What analysis has the government done on that? Have Canadian businesses not been aggressive enough? What caused that discrepancy between what we hoped would happen and the current situation?

Mr. Hildebrand: There are a couple of things. First, as you note, it is a fairly recent agreement. Since it came into force, there has been a relatively limited amount of time for any sort of change and increase in exports to occur. Statistics are current, but if we look at annual statistics, for example, there just is not that much water under the bridge yet.

Second, the agreement includes a phase-out period for tariffs, so it will be a number of years until the agreement is fully implemented. That will also inform trade flows.

Nous nous attendons certainement à ce que l'industrie textile jordanienne cherche à exporter des vêtements au Canada. En même temps, il est très important de signaler que ces intérêts ont été pris en considération et que l'industrie canadienne du vêtement ne prévoit pas l'importation massive de textiles jordaniens au Canada.

Parmi les autres produits que la Jordanie exportera au Canada, on retrouve des produits chimiques et un certain nombre d'autres produits. Je demanderai aux fonctionnaires de vous faire parvenir la liste complète des produits.

M. Hildebrand : Comme cela a été mentionné, les produits qu'ils exportent le plus souvent au Canada sont des vêtements, suivi de produits chimiques inorganiques, de plusieurs produits agricoles, notamment des concombres et de divers articles en fer ou en acier. La relation commerciale est relativement minime. Depuis 2003, la valeur de leurs exportations s'est accrue. Elle est passée de 6 millions de dollars à 19 millions de dollars l'année dernière.

En ce qui concerne les perspectives futures, l'accord éliminera immédiatement tous les tarifs canadiens sur les importations jordaniennes — sauf ceux qui s'appliquent aux produits soumis à la gestion de l'offre, notamment les produits laitiers, la volaille et les œufs. Tout dépendra de l'avantage comparatif des produits qu'engendreront, dans cette circonstance, les capacités économiques, industrielles et autres de la Jordanie.

Il est un peu difficile de prédire exactement les secteurs qui profiteront le plus de l'accord. Je pense que les articles qui figurent sur la liste restreinte des produits exportés au Canada et qui sont actuellement vendus ici sont probablement les plus susceptibles d'en bénéficier. La vérité, c'est qu'on ne peut pas prédire certains des avantages que les accords de ce genre auront et qui découlent non seulement des dispositions, mais aussi de l'intensification des relations commerciales qui en résultent.

Le sénateur Downe : Je vous remercie de votre réponse.

En 2009, notre comité a approuvé l'accord entre le Canada et le Pérou et, depuis, les exportations du Canada vers ce pays ont très peu augmenté, mais nos importations péruviennes se sont accrues de façon spectaculaire. À quelle analyse le gouvernement s'est-il livré à cet égard? Les entreprises canadiennes ont-elles manqué de dynamisme? Qu'est-ce qui a causé l'écart entre ce que nous espérons voir arriver et la situation actuelle?

M. Hildebrand : Il y a quelques observations que j'aimerais formuler. Premièrement, comme vous l'avez fait remarquer, l'accord est plutôt récent. Depuis son entrée en vigueur, il s'est écoulé relativement trop peu de temps pour que les exportations changent ou augmentent d'une manière ou d'une autre. Les statistiques sont actuelles, mais si l'on examine les données annuelles, par exemple, on constate que peu d'eau a coulé sous les ponts jusqu'à maintenant.

Deuxièmement, l'accord prévoit une période d'abandon graduel des tarifs. Par conséquent, l'accord ne sera pas mis en œuvre complètement avant un certain nombre d'années. Cela aura également un effet sur les flux commerciaux.

Third, in terms of a significant trading relationship, annual circumstances and market-related circumstances affect certain trade flows. Certain flows of trade are very consistent year after year, depending on the product in question. Other products, and I am speaking generally here in terms of trading relationships such as commodities, can be very much driven by production patterns in one country or another, by prices and other circumstances. For those reasons as well, a long-term perspective on this particular bilateral trade relationship will be useful and will provide an increasingly broad perspective on the outcome and the benefits for Canada of the agreement.

Senator Downe: It may have been a short time for Canada not to take advantage of the treaty, but Chile did not have that problem. Our trade imbalance went from \$2.5 billion to \$3.9 billion in three years under this agreement. They were very active, and we seem to be slower off the mark. We have other examples that are over a longer period of time. We have one with Costa Rica, for example, where this trend has been continued.

My question is: After we sign the agreement, does the government give any assistance, training or support to Canadian companies to take advantage of these new markets so we do not have a repeat of what happened with Chile where they were prepared and we looked like we were not? Is any such program in place?

Mr. Burney: Perhaps I will take a stab at that. Within the department we have both a trade policy arm, which I am responsible for, and a business development arm, and we very much try to coordinate the two. In the immediate aftermath of the conclusion of a trade agreement, we work closely with our colleagues in the business development side of the house to implement marketing programs and other business development initiatives to take advantage of the opportunities created by the trade agreement. Market access is only one variable among the many that influence trading patterns, including currency movements and commodity prices and what have you. We would not expect always to see a one-to-one correlation between the conclusion of a free trade agreement and an increase in trade. All else equal, the free trade agreement should stimulate commerce, but there are many other variables in play.

To answer your question, yes, we do try to integrate our approach and coordinate between the negotiation side and the business development side of the department.

Senator Downe: I understand that the government eliminated 35 commerce offices and trade promotion positions and is closing 7 of the 18 trade offices across Canada.

Mr. Keddy: That is correct, but it should be noted that this process was undertaken by the Canadian government. We also looked at our priority countries. For instance, we are keeping our emphasis on emerging economies. We have an emphasis on

Troisièmement, dans une relation de commerce importante, les circonstances liées à l'année et au marché peuvent avoir des répercussions sur certains flux commerciaux. Selon le produit dont il est question, certains flux commerciaux se comportent de la même manière année après année. La vente d'autres produits de base — et je parle des relations commerciales en termes généraux en ce moment — peut vraiment être stimulée par les modes de production d'un pays ou d'un autre, par les prix et par d'autres circonstances. Pour ces raisons, il est également utile d'analyser à long terme cette relation commerciale bilatérale. Cela permet d'envisager d'une manière de plus en plus générale les résultats et les avantages que le Canada retire de l'accord.

Le sénateur Downe : Le Canada n'a peut-être pas eu le temps de tirer parti du traité, mais le Chili n'a pas éprouvé cette difficulté. Notre déséquilibre commercial est passé de 2,5 à 3,9 milliards de dollars depuis que cet accord a été conclu. Ils ont été très actifs, et nous semblons être un peu moins vite sur la gâchette. Nous avons trouvé d'autres exemples qui s'étendent sur une plus longue période. Au Costa Rica, par exemple, cette tendance s'est poursuivie.

Ma question est la suivante : une fois l'accord signé, le gouvernement offre-t-il de la formation ou du soutien aux entreprises canadiennes afin de les aider à tirer parti de ces nouveaux marchés et d'éviter que ce qui s'est passé avec le Chili se reproduise? Les entreprises chiliennes étaient prêtes, alors que nous n'avions pas l'air de l'être. Un tel programme a-t-il été mis sur pied?

M. Burney : Peut-être vais-je tenter de répondre à cette question. Le ministère compte un secteur de la politique commerciale dont je suis responsable et un secteur du développement du commerce international. Nous nous efforçons vraiment de coordonner les deux. Immédiatement après la conclusion d'un accord commercial, nous travaillons étroitement avec nos collègues du développement du commerce afin de mettre en œuvre des programmes de commercialisation et d'autres initiatives de développement du commerce visant à tirer parti des débouchés créés par l'accord commercial. L'accès aux marchés est un facteur parmi tant d'autres qui influe sur la structure des échanges commerciaux. Ces facteurs comprennent les fluctuations des devises, les prix des produits de base, et j'en passe. Nous ne nous attendons pas toujours à observer une corrélation nette entre la conclusion d'un accord de libre-échange et une hausse des échanges commerciaux. Toutes choses étant égales par ailleurs, l'accord de libre-échange devrait stimuler le commerce, mais de nombreux autres facteurs entrent en jeu.

Pour répondre à votre question, oui, nous nous efforçons de coordonner notre stratégie, soit le volet négociation et le volet développement de l'entreprise du ministère.

Le sénateur Downe : Je crois savoir que le gouvernement a supprimé 35 bureaux commerciaux et postes liés à la promotion du commerce, et qu'il ferme aussi 7 des 18 bureaux commerciaux au Canada.

M. Keddy : C'est exact, mais il faut noter qu'il s'agit d'un processus entamé par le gouvernement du Canada. Nous avons examiné la liste des pays qui sont prioritaires pour nous. Nous nous concentrons, par exemple, sur les économies émergentes. Nous nous

Pacific Rim countries, especially China and India, which are huge and growing economies. We looked at our gateways and trading routes in North America and in the Americas. We have taken resources and put them in areas where there are growing economies and a lot of activity where they can gather and generate more dollars for Canadians.

In regard to the Peru-Chile relationship, there is a tremendous geographical advantage for Chile vis-à-vis Peru versus Canada. That does not mean that we will not be able to take advantage of our free trade relationship with Chile, which we are in the process of modernizing. It needs to be recognized that the older agreement was exactly that, and this new agreement will cover a number of other sectors and modernize the trading relationship and hopefully be advantageous for Canada in a way the old agreement was not.

Senator Downe: Thank you.

The Chair: Mr. Keddy and all officials from the department, thank you for coming and presenting your case before the committee.

We are now pleased to welcome Mr. Bob Kirke, Executive Director of the Canadian Apparel Federation; and, as an individual, Professor Michael Hart, Simon Reisman Chair in Trade Policy at Carleton University.

Gentlemen, welcome to the committee.

Michael Hart, Simon Reisman Chair in Trade Policy, Carleton University, as an individual: Thank you, Madam Chair.

As I did not have much time to prepare, I do not have a formal statement. I was urged by the committee clerk to give up my golf game today and come here instead. I hope the weather holds this afternoon.

It is not difficult to say a few positive things about this agreement, but I have to warn you that I think those are quite minor. This is what I call part of a strategy of majoring in minors. There is nothing wrong with it, but there is nothing terribly good about these agreements either.

This agreement has a much longer history than the government has on its website. When I was still in government, in 1995 we initiated discussions with Jordan, even ahead of the Americans. That did not succeed, so discussions were reinitiated in 2007 and concluded in 2009. As the parliamentary secretary said, it is due to parliamentary happenstance that it has taken three years to get this far.

The most important reason you should pass this agreement and get it into law is that it sends a signal to much more important trading partners that we are able to complete what we start. It is not a very good signal to start talking to people in 1995 and

concentrons sur les pays de la côte du Pacifique, en particulier la Chine et l'Inde, qui ont des économies gigantesques et en pleine croissance. Nous avons examiné nos portes d'entrée et nos routes commerciales en Amérique du Nord et dans les Amériques. Nous avons réaffecté des ressources pour cibler les régions où les économies sont en croissance et où l'activité économique est intense afin que les Canadiens puissent en profiter.

En ce qui a trait à la relation Pérou-Chili, le Pérou a un avantage géographique important sur le Canada dans ses échanges avec le Chili. Toutefois, cela ne veut pas dire que le Canada ne sera pas en mesure de tirer parti de son accord de libre-échange avec le Chili, un accord que nous sommes en train de moderniser. Il faut tenir compte du fait que l'ancien accord était exactement cela, et que le nouvel accord permettra d'ajouter d'autres secteurs et qu'il modernisera la relation commerciale, et qu'il sera ainsi plus avantageux, espérons-le, sous de nombreux points de vue pour le Canada que l'ancien accord.

Le sénateur Downe : Merci.

La présidente : Monsieur Keddy, ainsi que tous les représentants du ministère, je vous remercie d'avoir témoigné devant le comité.

Nous avons maintenant le plaisir d'accueillir M. Bob Kirke, directeur exécutif de la Fédération canadienne du vêtement, ainsi que, à titre personnel, M. Michael Hart, titulaire de la chaire Simon Reisman en politique commerciale de l'Université Carleton.

Je vous souhaite la bienvenue au comité, messieurs.

Michael Hart, chaire de politique commerciale Simon Reisman, Université Carleton, à titre personnel : Merci, madame la présidente.

Comme je n'ai pas eu beaucoup de temps pour me préparer, je n'ai pas de déclaration officielle. La greffière a insisté pour que je renonce à ma partie de golf afin de venir témoigner. J'espère que le beau temps sera encore au rendez-vous cet après-midi.

On peut facilement trouver quelques points positifs à cet accord, mais je dois vous dire qu'ils n'ont pas beaucoup d'importance à mon avis. C'est ce que j'appelle une stratégie axée sur les petits avantages. Il n'y a rien de mal à cela, mais il n'y a rien de bien formidable à tirer de ces accords également.

La négociation de cet accord remonte bien avant ce qui est indiqué sur le site Web du gouvernement. Lorsque je travaillais encore pour le gouvernement, en 1995, nous avons entamé des discussions avec la Jordanie, et nous avons même devancé les Américains à cet égard. Ces discussions ont échoué, et les discussions qui ont repris en 2007 ont abouti en 2009. Comme l'a mentionné le secrétaire parlementaire, si cela a pris trois ans à aboutir, c'est en raison des aléas parlementaires.

S'il importe de conclure cet accord et d'adopter la loi, c'est d'abord et avant tout pour envoyer un signal à des partenaires commerciaux beaucoup plus importants que nous sommes en mesure de mener à terme ce que nous entreprenons. Entreprendre

implement an agreement in 2012. It shows a certain lack of follow-through, even if you finished negotiations in 2009 and it takes another three years to implement it.

There is nothing controversial in this agreement; it is a very standard agreement, as some of the questions that senators have already asked intimate. There is not much economic impact that is likely to result from this agreement. We have a very minor trading relationship with Jordan. That will improve marginally as a result of this agreement, but Jordan is much more in the EU economic sphere than it is in the North American sphere.

The American agreement has had some impact, as ours will, but ours will be quite minor. It is what my late colleague Bill Dymond and I called a retail trade agreement; that is, there are one or two sectors of the economy that are interested in this. As Senator Wallin recognizes, the pulses and lentils people find these agreements particularly interesting, and that is one thing that we trade with that part of the world, as well as a little bit of pulp and paper and such products, but I do not see this as a major agreement, nor do I foresee a large invasion of products from Jordan.

Again, most of the investment in Jordan in the kinds of things that they are now beginning to export is oriented toward the EU, but we will get some of it. In fact, I have seen some Jordanian apparel in stores now, and on balance that is a good thing. If we want people in countries like Jordan to do well, we should support these kinds of agreements because they open opportunities that they would otherwise not have.

However, the extent of that opportunity should not be exaggerated. One reason that we are able to eliminate these tariffs quite quickly is that Jordan was already a beneficiary of the generalized system of preferences, and therefore the gap between now and what will be the case in a few months' time is quite minor. It will have some impact, however, which is generally a good thing.

The more important thing to keep in mind is that we will embark on some more important negotiations in the near future, and we need to send a strong signal to those potential partners that Canada is serious about these negotiations and we want to get on with them.

Bob Kirke, Executive Director, Canadian Apparel Federation: Thank you for the invitation. I have some prepared remarks, but I will skip over most of them in the interests of time. I do agree with Mr. Hart that passage of this agreement will suggest that we can walk and chew gum at the same time, and that is a good thing.

des négociations en 1995 et mettre en œuvre l'accord qui en découle en 2012, ce n'est pas très crédible. Cela témoigne d'un certain laxisme en matière de suivi, et c'est même le cas si l'accord est conclu en 2009 et qu'il faut encore trois ans pour le mettre en œuvre.

Il n'y a aucun élément qui soulève la controverse dans cet accord; c'est un accord très standard, comme certaines questions des sénateurs l'ont laissé entendre. Les retombées économiques seront sans doute assez limitées. Nos échanges commerciaux avec la Jordanie sont minimes. L'accord ne stimulera qu'un peu ces échanges, car la Jordanie entretient des liens économiques beaucoup plus étroits avec l'Union européenne qu'avec l'Amérique du Nord.

L'accord conclu avec les États-Unis a eu des retombées positives, tout comme le nôtre en aura, mais à une échelle beaucoup moindre. C'est ce que feu mon collègue Bill Dymond et moi appelions un accord commercial de détail, c'est-à-dire qu'il n'intéresse qu'un ou deux secteurs de l'économie. Comme l'a mentionné le sénateur Wallin, ces accords intéressent tout particulièrement les producteurs de lentilles et de légumineuses à grains, des produits que nous commercialisons dans cette région du monde, de même qu'un peu de pâte et papier et des produits du genre, mais je ne pense pas que ce soit un accord important, tout comme je ne pense pas que les produits jordaniens envahiront nos marchés.

Encore une fois, le gros des investissements de la Jordanie dans les produits qu'elle commence à exporter sont axés sur l'Union européenne, mais nous en récolterons une petite partie. En fait, j'ai constaté que certains vêtements fabriqués en Jordanie sont vendus dans nos magasins à l'heure actuelle, et question équilibre, c'est une bonne chose. Si nous voulons que les habitants de pays comme la Jordanie améliorent leur sort, nous devons appuyer les accords de ce genre, car cela leur offre des possibilités qu'ils n'auraient pas autrement.

Il ne faudrait pas, toutefois, en exagérer les retombées. Si nous réussissons à éliminer ces tarifs aussi rapidement, c'est notamment parce que la Jordanie profite déjà du système généralisé de préférences. Ainsi, l'écart entre les tarifs en vigueur aujourd'hui et ceux qui le seront dans quelques mois est assez minime. L'accord aura toutefois quelques retombées, et c'est une bonne chose dans l'ensemble.

Ce qu'il faut garder à l'esprit, cependant, c'est que nous allons entreprendre des négociations plus importantes sous peu et qu'il faut envoyer un signal clair à nos partenaires éventuels pour leur dire que le Canada prend ces négociations au sérieux et qu'il veut y participer.

Bob Kirke, directeur exécutif, Fédération canadienne du vêtement : Je vous remercie de votre invitation. J'ai préparé quelques commentaires, mais je vais aller à l'essentiel pour gagner du temps. Tout comme M. Hart, je suis convaincu que l'adoption de cet accord enverra le signal que nous pouvons faire deux choses en même temps, et c'est un point positif.

I would like to reflect on some of the comments that have been made over the last three years, primarily in the house, but in other quarters as well, in particular with regard to labour conditions in the apparel industry and a couple of other circumstances specifically related to apparel and textiles.

It is important to understand that the Canadian government has granted tariff-free access to our market to many developed countries. This was done in 2003 and was extended to what are called least developed countries, countries such as Bangladesh and Cambodia. Tariff-free access to the Canadian market led to a massive increase of duty-free apparel entering Canada. Last year, for example, Bangladesh exported approximately \$1 billion of apparel to Canada.

In the context of this debate, the current rates of duty on apparel are approximately 18 per cent and will come down to zero immediately under this agreement.

In debate on this bill there have been questions raised about whether there will be a domestic impact here in Canada. I suggest to the committee that there will be virtually no impact on the Canadian industry, except that it will source its apparel from different places. Whereas some countries will be sourcing exclusively from Bangladesh, they will now have the option to move that production to Jordan.

Jordan has an established trading relationship with the U.S., as has been outlined, both in specific a program called Qualifying Industrial Zones, as well as under the U.S.-Israeli Free Trade Agreement. There were actually provisions under the U.S.-Israeli Free Trade Agreement many years ago to do production in Jordan, and there is subsequently a Jordanian free trade agreement with the U.S. It has been a long and evolving relationship in the States and we are a little bit to the party.

During the three years the bill and its predecessors were before Parliament, a number of concerns were raised about labour standards in Jordanian apparel factories in general; questions regarding child labour, for example, which was just raised here at the committee. While there were many comments on the house floor regarding labour standards, none of those comments made reference to the ongoing positive work in the country.

I think the speaker from HRSDC mentioned the Better Work Jordan program, and I believe he also mentioned that Canada has supported that program. They produce a report annually, specifically with regard to the labour conditions in the apparel industry, and in its most recent report the clear conclusion was that on all measures relating to internationally accepted labour standards the conditions on the ground in Jordan are improving significantly. I would say parenthetically that they are far superior

J'aimerais revenir sur certains commentaires qui ont été faits au cours des trois dernières années, en particulier dans la Chambre des communes, mais ailleurs aussi, notamment au sujet des conditions de travail dans l'industrie du vêtement et quelques autres points liés expressément aux textiles et aux vêtements.

Il est important de savoir que le gouvernement canadien a accordé un accès en franchise de droits à nos marchés à de nombreux pays développés. Cet accès a été accordé en 2003, et il a été élargi pour englober les pays les moins avancés, comme on les appelle, notamment le Bangladesh et le Cambodge. L'accès en franchise de droits au marché canadien a entraîné une arrivée massive de vêtements au pays. L'an dernier, à titre d'exemple, le Bangladesh a exporté environ 1 milliard de dollars de vêtements au Canada.

Dans le cadre de l'accord qui nous intéresse, les droits de douane sur les vêtements qui sont d'environ 18 p. 100 à l'heure actuelle seront totalement supprimés.

Au cours des discussions qui ont eu lieu sur ce projet de loi, on a demandé à quelques reprises si l'accord aura des répercussions ici au Canada. À mon avis, l'accord n'aura pratiquement aucune incidence sur l'industrie canadienne, si ce n'est que ses sources d'approvisionnement varieront. Alors que certains pays s'approvisionneront exclusivement au Bangladesh, les entreprises canadiennes pourront, si elles le souhaitent, transférer leur production en Jordanie.

La Jordanie entretient des relations commerciales bien établies avec les États-Unis, comme on l'a mentionné, dans le cadre d'un programme particulier appelé Zones industrielles admissibles, ainsi qu'en vertu de l'accord de libre-échange États-Unis-Israël. En fait, l'accord de libre-échange États-Unis-Israël qui a été conclu il y a de nombreuses années contenait des dispositions de production en Jordanie, et les États-Unis ont ensuite conclu un accord de libre-échange avec la Jordanie. Les relations commerciales ont évolué tranquillement au fil des années, et nous y prenons un peu part.

Au cours des trois années pendant lesquelles ce projet de loi et ses ancêtres ont été à l'étude au Parlement, certains se sont dits préoccupés par les normes du travail en Jordanie dans les usines de fabrication de vêtement en général, notamment en ce qui a trait au travail des enfants, un point qui vient tout juste d'être soulevé ici aujourd'hui. Bien qu'on ait maintes fois abordé la question des normes du travail à la Chambre, personne n'a parlé des progrès continus réalisés par ce pays dans ce dossier.

Si je me souviens bien, le représentant de RHDCC a parlé du programme Better Work Jordan et il a aussi mentionné que le Canada appuie ce programme. On publie un rapport chaque année qui porte précisément sur les conditions de travail dans l'industrie du vêtement, et dans le dernier rapport paru, on indique clairement qu'en ce qui a trait aux mesures touchant les normes de travail acceptées internationalement, les conditions dans les usines en Jordanie se sont grandement améliorées. Je

to the 47 countries which we have granted tariff-free access to our market — absolutely. This is an example of good international multilateral agencies at work.

My final comments are regarding the wisdom of entering into this type of agreement. While the apparel industry companies in Canada that make their goods in Jordan will benefit from this, it is still not a major agreement by any stretch. There are many other quarters within the apparel industry that would like to see the government move as quickly as possible to more substantial trade agreements.

Our recommendation is to pass this bill but also to redouble our efforts to tackle free trade agreement agreements with more significant trading partners.

I believe that the agreement was signed three years ago today and it would be, I think, highly appropriate to bring it to a conclusion.

The Chair: Thank you, Mr. Kirke.

Senator D. Smith: Were you here for the previous panel's questions?

Mr. Hart: I heard most of them, yes.

Senator D. Smith: I am open-minded on this and I agree that we have higher priorities. It is great to think optimistically, but Senator Downe did cite some statistics of a couple of the previous ones, including Panama. There is optimism and then there is the reality of the statistics showing that the deficit is significantly growing.

Are we in denial about the realities of the ability of Canadian companies who hope to benefit from this of being able to compete? What is the reality? Are we in a bit of denial, or do we need to be more proactive and jump in to encourage Canadian companies that have some potential to compete in there to be ready; or, will we at a bit of a disadvantage as we have been with respect to some of the other ones that have been referred to?

Mr. Kirke: Let us assume that the agreement is implemented and that we move forward with the tariff reductions. You will see companies, some of which appeared before the Commons committee on this bill, that will do more business in Jordan, not in Bangladesh. They will move that production.

There will not be net increase in imports. I am not sure in specific sectors where we are not losing anything. Canadian companies are actually moving to a better place to do their business on a more consistent basis and with better labour protections, and so on. There are benefits there that are maybe not shown in the import-export statistics.

dirais entre parenthèses qu'elles sont, sans l'ombre d'un doute, de loin supérieures à celles que l'on trouve dans 47 pays à qui nous avons accordé un accès en franchise de droits à notre marché. Voilà un exemple de l'excellent travail que réalisent les organisations multilatérales internationales.

En terminant, j'aimerais vous parler de la sagesse de conclure des accords de ce genre. Même si les entreprises canadiennes du vêtement qui font fabriquer leurs produits en Jordanie profiteront de cet accord, ce n'est pas un accord très important pour autant. Bien d'autres secteurs de l'industrie du vêtement aimeraient voir le gouvernement conclure rapidement des accords commerciaux plus importants.

Nous recommandons donc non seulement d'adopter ce projet de loi, mais aussi, de redoubler les efforts visant à conclure d'autres accords de libre-échange avec des partenaires commerciaux plus importants.

Si je ne m'abuse, l'accord a été signé il y a trois ans aujourd'hui même. Il serait donc grand temps, à mon avis, qu'il soit adopté.

La présidente : Merci, monsieur Kirke.

Le sénateur D. Smith : Avez-vous entendu les questions posées au dernier groupe de témoins?

M. Hart : J'ai entendu la plupart, oui.

Le sénateur D. Smith : Je suis très ouvert d'esprit dans ce domaine et je suis d'accord avec vous pour dire que nous avons des priorités plus importantes. L'optimisme est une grande qualité, mais le sénateur Downe nous a donné des statistiques au sujet de quelques-uns des derniers accords, notamment celui avec le Panama. Il faut être optimiste, mais il faut aussi voir la réalité en face, et les statistiques indiquent que notre déficit commercial avec ces pays s'accroît considérablement.

Refuse-t-on de voir en face le fait que les entreprises canadiennes qui espèrent tirer profit de ces accords n'arrivent pas à affronter la concurrence? Qu'en est-il dans les faits? Refuse-t-on de voir la réalité, ou devons-nous être plus proactifs pour aider les entreprises qui ont du potentiel à bien se préparer pour affronter la concurrence? Serons-nous encore une fois désavantagés comme cela a été le cas pour d'autres accords qui ont été mentionnés?

M. Kirke : Supposons que l'accord soit mis en œuvre et que les tarifs soient réduits. Il y aura des entreprises, dont certaines ont témoigné devant le comité de la Chambre des communes qui examinait ce projet de loi, qui transféreront leurs activités du Bangladesh en Jordanie.

Il n'y aura pas d'augmentation nette des importations. Je ne suis pas certain des secteurs qui n'affichent pas de pertes. Les entreprises canadiennes transfèrent en fait leurs activités vers des pays où elles sont mieux à même de faire de bonnes affaires sur une base continue, où les travailleurs sont mieux protégés, et cetera. Ce sont là des avantages qui ne se reflètent pas nécessairement dans les statistiques sur les importations et les exportations.

Second, they are put on the same footing as their American counterparts. Calvin Klein will do production in Jordan because they have a long-standing free trade agreement arrangement with the United States. However, Canadian companies have not been willing to go there because they have not had the benefits coming into Canada. They can now go to Jordan. They work with the ILO to ensure their factories are working well. They get tariff free access into both Canada and the U.S. That may not be shown on the trade stats but it puts Canadian companies on a better footing to compete elsewhere.

Again, it is more complicated than saying we imported this much and exported that much; there is our problem. It is a lot more complicated than that.

Mr. Hart: I have no idea what officials in the government now think. I left 16 years ago, but on the day I left I stopped taking bilateral trade statistics seriously because they are meaningless. It really does not matter whether we are in deficit or surplus on a bilateral basis. All that indicates is the ebb and flow of an economic relationship. That neither imports nor exports are growing is more indicative of whether or not an agreement is having the effect that it is intended to have.

In many cases these marginal agreements do not have much impact. In fact in the case of the Chile agreement, we were asked a number of years ago to do a study of the impact of the Chilean agreement on Canadian interests and we had to determine that it had no impact on Canadian trade at all. That does not mean the agreement did not serve its purpose. From the interest of Canadian businesses, that agreement served primarily as an investment agreement. We are the largest investor in Chile. We did not have the kind of investment protection that we needed in that economy, particularly for the mining sector, so we gained that through that agreement. As a result, we gained investment opportunities there and Chile was able to improve its access to the Canadian market for fresh fruits and vegetables and wine. It is a win-win agreement but it does not show up in the numbers.

I no longer take the numbers seriously because the nature of industry now is that it is so disaggregated on a global basis. Mr. Kirke referred to companies going to Jordan to have some of the work done there. That means that they may be sourcing some of their inputs in some countries, finishing them in another and then bringing them in here. Whether that is a Jordanian import or an import from another country is immaterial. What is material is this, namely, are we making the best use of scarce resources. In that particular case, with the small agreements, no, we are not.

I counted and there are 40 people sitting around here, agonizing about whether to implement this really minor agreement. I counted seven officials sitting here with the parliamentary secretary, and I think, "Do not they have anything better to do?" We negotiate these agreements; it takes

Deuxièmement, elles sont placées sur un pied d'égalité avec leurs homologues américains. Calvin Klein produira en Jordanie parce que le pays a conclu un accord de libre-échange il y a longtemps avec les États-Unis. Les entreprises canadiennes, par contre, ne sont pas allées s'y installer parce qu'il n'y avait pas d'avantages. Elles peuvent maintenant le faire. Elles collaborent avec l'Organisation internationale du travail pour s'assurer que les usines fonctionnent bien. Elles profitent d'un accès en franchise de droits tant au Canada qu'aux États-Unis. Les statistiques commerciales ne le montrent peut-être pas, mais ces accords placent les entreprises canadiennes dans une meilleure position pour livrer concurrence ailleurs dans le monde.

Encore une fois, la question ne se résume pas aux statistiques sur les importations et les exportations; c'est là où se trouve notre problème. Les choses sont beaucoup plus complexes que cela.

M. Hart : Je ne suis plus au courant de ce que les représentants du gouvernement pensent. J'ai quitté il y a 16 ans, et ce jour-là, j'ai cessé de prendre au sérieux les statistiques sur le commerce bilatéral parce qu'elles ne veulent rien dire. Il importe peu que nous ayons un déficit ou un excédent commercial avec certains pays. Cela témoigne uniquement des fluctuations dans la relation économique. S'il n'y a aucune variation dans les exportations et les importations, cela indique principalement que l'accord n'a pas produit les effets voulus.

Dans bien des cas, ces accords marginaux n'ont pas beaucoup d'incidence. Dans le cas de l'accord avec le Chili, on nous a demandé il y a quelques années d'effectuer une étude sur les répercussions de cet accord sur les intérêts canadiens et on a constaté qu'il n'avait eu aucune incidence sur le commerce canadien. Cela ne veut pas dire pour autant que l'accord n'a pas atteint son objectif. Du point de vue des entreprises canadiennes, l'accord a permis de réaliser des investissements. Nous sommes le plus important investisseur au Chili. Les entreprises canadiennes ne bénéficiaient pas de la protection voulue pour investir dans ce pays, en particulier dans le secteur minier, et c'est ce qu'a permis d'accomplir cet accord. Ainsi, le Canada a pu investir au Chili, et le Chili a pu bénéficier d'un meilleur accès au marché canadien pour ses fruits et légumes frais et pour son vin. C'est un accord gagnant-gagnant, mais les chiffres n'en témoignent pas.

Je ne prends plus les chiffres au sérieux, parce que de nos jours, les activités des industries sont éparpillées partout dans le monde. M. Kirke a parlé des entreprises qui font faire une partie de leur travail en Jordanie. Cela veut dire qu'elles peuvent faire fabriquer un produit dans un pays, faire faire la finition dans un autre, puis l'importer ici. Que ce produit soit importé de Jordanie ou d'ailleurs, cela n'a pas d'importance. Ce qui importe, c'est de savoir si nous optimisons l'utilisation des ressources rares. Dans le cas des petits accords, la réponse est non.

J'ai fait le compte, et nous sommes 40 personnes ici aujourd'hui à nous ronger les sangs pour savoir si nous devons mettre en œuvre cet accord de très faible importance. J'ai compté sept représentants du gouvernement qui sont ici avec le secrétaire parlementaire et je me pose la question suivante : « N'ont-ils rien

years to do that. We fly back and forth, when we should do it all by email because they are so minor. Do I think this is the best use of resources; no, not really.

Senator D. Smith: I have to confess that I contributed somewhat to Chilean sales of wine in Canada. I do not think that will be the case with Jordanian wine.

Senator Downe: You made the point and you made it well about this being a minor agreement. In the age of limited resources, we heard about cutbacks at the department in the trade and commerce section. Obviously, I am assuming — and you will correct me if I'm wrong — that we should be after the bigger partners and we should be putting our efforts, for example, with the Canada-EU, which was due last year and we are still waiting for it.

These minor agreements consume an awful lot of time and effort, as you indicated. Departmental people must be swamped, because the government is running around doing one-offs all over the world. We have Asia crying out for additional deals and the EU is stalled. Is that a summary of your position or is it different from that?

Mr. Hart: It is close to that but not quite there. I think that yes, we should be pursuing the bigger partners, but more importantly — and I have a paper coming out with C.D. Howe next month which will explain this in more detail — I think it is time we cleaned up the whole customs business and got rid of the tariff all together. If you look at the tariff now, it has about 8,000 tariff lines of which about 6,000 say “free.” That means we have about 2,000 tariff lines left. Many of them are minor tariffs. The only significant ones are in the supply management area, and you know my views on supply management. It is high time we tackled that particular problem and solved it. Aside from supply management, we keep these minor tariffs in place and that employs hundreds of officials not only in ensuring that we collect that minor tariff but that we retain that the goods are consistent with the rules of origin, that they are consistent with the valuation provisions, that they are consistent with the classifications provisions, and so on. If the government really wanted to save some money, they would announce on July 1 that we are going to “free,” and they would send out notices to about 5,000 customs officials saying that they will no longer be needed. Some could be rehired as security officials, but they would not be needed as customs officials. That is radical, but you wanted to know what I really think. That is what I really think.

de mieux à faire? » Nous négocions ces accords, et cela prend des années. Nous effectuons des allers-retours dans ces pays, alors que nous devrions régler tout cela par courriel, en raison de leur faible importance. Fait-on le meilleur usage possible de nos ressources? Je ne crois pas, sincèrement.

Le sénateur D. Smith : Je dois avouer que j'ai contribué aux achats de vin chilien au Canada. Je ne crois pas qu'il en sera de même du vin produit en Jordanie.

Le sénateur Downe : Vous avez très bien fait valoir votre point de vue, à savoir qu'il s'agit d'un accord de très faible importance. En cette période de ressources limitées, on a entendu parler de coupures à la section commerce du ministère. Je présume que de toute évidence — et corrigez-moi si je me trompe — nous devrions nous concentrer sur les partenaires plus importants, par exemple, sur l'accord Canada-Union européenne, qui devait être conclu l'année dernière et que nous attendons toujours.

Comme vous l'avez mentionné, ces petits accords exigent énormément de temps et d'efforts. Les gens du ministère doivent être débordés, parce que le gouvernement se promène aux quatre coins de la planète pour conclure des accords particuliers. L'Asie désespère de conclure d'autres accords avec nous et les négociations avec l'Union européenne sont dans l'impasse. Est-ce que cela résume bien votre position ou est-ce que je me trompe?

M. Hart : Vous vous en rapprochez, mais ce n'est pas exactement ça. Je crois que nous devrions effectivement nous intéresser aux partenaires les plus importants, mais j'estime surtout — et j'exprimerai ma position plus en détail dans un document produit avec C.D. Howe qui paraîtra le mois prochain — que le moment est venu de faire le ménage dans le secteur des douanes pour se débarrasser complètement des tarifs. Il existe actuellement quelque 8 000 lignes tarifaires dont environ 6 000 portent l'indication « gratuit ». Cela nous laisse à peu près 2 000 tarifs. Bon nombre d'entre eux sont mineurs. Les seuls tarifs importants se retrouvent dans le secteur de la gestion de l'offre, et vous connaissez mon opinion à ce sujet. Il est grand temps que nous nous attaquions à ce problème afin de le régler une fois pour toutes. En dehors du secteur de la gestion de l'offre, nous maintenons ces tarifs mineurs, ce qui donne du travail à des centaines de fonctionnaires qui doivent non seulement voir à leur perception, mais aussi s'assurer que l'on respecte notamment les règles d'origine, les dispositions relatives à l'établissement de la valeur et les règles de classification. Si le gouvernement voulait vraiment économiser, il annoncerait le 1^{er} juillet l'élimination de tous ces tarifs. On pourrait ainsi envoyer à quelque 5 000 agents des douanes un avis leur indiquant que leurs services ne sont plus requis. Certains pourraient être réembauchés comme agents de sécurité, mais on n'aurait plus besoin d'agents des douanes. Je sais que c'est radical, mais vous vouliez savoir ce que je pensais vraiment et c'est mon opinion.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Thank you to our witnesses for appearing before the committee. My question is for Mr. Hart, because he seems to know Jordan well; and so it is a question that I would have liked to have asked the previous panel, but I did not have the opportunity to.

I would like to know if and to what extent Jordan is involved in producing nuclear energy, because I do not know where they are getting their electricity from. Do you think you could answer my question?

[English]

Mr. Hart: I am sorry, senator, but you are asking a question that goes well beyond what I know. I am a trade guy and I try to keep up on trade things, but I am not all that familiar with the Jordan situation.

The Chair: I take it, Mr. Kirke, you are in the same position.

Mr. Kirke: Yes.

Senator Downe: I want to reference the Better Work Jordan report that you referred to earlier in the executive summary. The working times — excessive work hours and compulsory overtime — remain a major concern. How do countries and companies deal with that?

Mr. Kirke: A lot of labour in the factories in Jordan is migrant labour. These are people coming from Bangladesh, Sri Lanka and a variety of other places. Just as Canada has people coming from Latin America to do agricultural labour, Jordan brings people in to do manufacturing labour. This partially explains comments about things such as child labour. Children are not involved in migrant labour, so there is not a child labour problem in Jordan.

The dilemma with migrant labour is that they come, at great cost and inconvenience to their personal lives, to a different country with the sole purpose of making as much money as they can.

There are also other circumstances which encourage factories to work as much as possible, and so you have a challenge where people want to work many more hours than these restrictions allow. There are factories that are under a lot of pressure to meet deadlines, and it is a very tough balancing act.

In many cases the workers want to work and they want to make more money because they are shipping it back home. The factories want to meet deadlines and they do not want to lose orders. There is a challenge. I think the ILO's program has worked well in Jordan because U.S. retailers especially are now completely embracing it.

[Français]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Merci à nos deux témoins de comparaître devant le comité. Ma question s'adresse à M. Hart, parce qu'il semble bien connaître la Jordanie; et puis c'est une question que j'aurais aimé poser tout à l'heure au panel précédent, mais je n'en ai pas eu l'opportunité.

Je voudrais savoir si et jusqu'à quel point la Jordanie s'est engagée dans la production d'énergie nucléaire, car je ne sais pas où ils prennent leur électricité. Peut-être pouvez-vous répondre à ma question.

[Traduction]

M. Hart : Désolé, sénateur, mais vous posez une question qui déborde largement du champ de mes connaissances. Je suis un spécialiste du commerce et j'essaie de me tenir au fait des questions commerciales, mais je ne connais pas tellement la situation en Jordanie.

La présidente : Je présume, monsieur Kirke, que c'est la même chose pour vous.

M. Kirke : Oui.

Le sénateur Downe : J'aimerais parler du rapport sur le programme Better Work Jordan auquel vous avez fait référence dans votre exposé. Les heures de travail — journées de travail trop longues et travail supplémentaire obligatoire — demeurent une préoccupation importante. Quelles mesures sont prises par les autorités et les différentes entreprises à cet égard?

M. Kirke : Les travailleurs migrants forment la plus grande partie de la main-d'œuvre des manufactures jordaniennes. Il y en a qui viennent du Bangladesh, du Sri Lanka et de différents autres endroits. Tout comme le Canada doit faire appel à des travailleurs de l'Amérique latine comme main-d'œuvre agricole, la Jordanie fait venir des gens pour le travail manufacturier. C'est ce qui explique en partie le fait que le travail des enfants ne pose pas véritablement problème en Jordanie. Les travailleurs migrants sont en effet des adultes.

Le problème vient du fait que ces gens vont travailler dans un autre pays, à grands frais et au prix d'un bouleversement important de leur vie personnelle, dans l'unique but de faire le plus d'argent possible.

Il y a également d'autres circonstances qui incitent les usines à accomplir le plus de travail possible. On se retrouve ainsi dans une situation délicate où chacun veut travailler un plus grand nombre d'heures que ce que permettent les restrictions. Certaines manufactures ont des échéanciers très serrés à respecter, et il est vraiment difficile de trouver un juste équilibre.

Dans bien des cas, ces travailleurs veulent faire plus d'heures afin de gagner plus d'argent parce qu'ils doivent en envoyer à la maison. Les usines ont des délais à respecter et ne veulent pas perdre de commandes. La situation devient difficile à gérer. Je crois que le programme de l'OIT a donné de bons résultats en Jordanie parce que les détaillants américains tout particulièrement y adhèrent désormais totalement.

I had a conversation with one who was using one of my members that does work in Jordan. When a problem came up, which I believe had to do with maximum work hours, they said, “You have been using factories that are not in Better Work Jordan. You are going to get there. Call them today and bring them in. Then, after that, get onto the golden list which is maintained by the Ministry of Labour in Jordan.”

That is the genesis of the problem. The problem is that on a variety of fronts people want to work a lot more hours than we would consider reasonable, and you do need that oversight.

Senator Downe: The report also talks about forced labour. The reason people have to work more hours is that they have to pay a fee for the recruitment to a third party. They have to pay this back before they can send any money home. That must be a concern to your association as well.

Mr. Kirke: Absolutely. Again, that is why we want to see companies use accredited factories. There is no question that examples of that exist. Nygard International from Winnipeg appeared before the House of Commons committee, and I believe their Emirates factory participated by video conference.

It is a struggle. There are some disreputable people in some migrant labour recruitment, but I think it is being addressed. You have to appreciate that all those other 47 countries that get zero duty into Canada are not doing any of this. The questions are: Is Jordan doing the right things? Is Jordan working with international agencies? Is there a positive trajectory? I think on all counts the answer is yes.

Senator Downe: This report also indicates that it is a significant problem because migrant workers in over 40 per cent of the factories in Jordan indicated that the debt they owe to third party recruiters has adversely affected their freedom to leave their jobs, let alone send money back to their families. That is a substantial percentage — 40 per cent.

Mr. Kirke: I am not sure if that relates to the factories in the program or outside the program. My point would be that the larger the uptake of that program, which is supported by the Canadian government and has been for many years, the better it is.

I want to clearly say that a very large percentage of the apparel industry in Asia is a migrant labour industry. In China all the internal labour is through migrant labour. You actually have more control over those circumstances in Jordan where there are mechanisms under the side agreements to bring these issues forward. The ILO Better Work Jordan as a model. On those scores, it speaks not perfectly but positively about what is going on there.

J’ai pu discuter avec l’un de ces détaillants qui faisaient affaire avec une entreprise membre de notre fédération présente en Jordanie. Lorsqu’un problème est survenu, concernant le nombre maximal d’heures de travail, si je ne m’abuse, le détaillant a lancé ce rappel à l’ordre : « Vous traitez avec des manufactures qui ne participent pas au programme Better Work Jordan. Vous allez maintenant faire le nécessaire en communiquant avec ces gens-là pour qu’ils adhèrent au programme et figurent sur la liste privilégiée tenue à jour par le ministère du Travail jordanien. »

C’est ce qui est à la base du problème. Pour différentes raisons, des gens veulent travailler un plus grand nombre d’heures que ce que nous jugeons raisonnable, et une surveillance à cet égard est requise.

Le sénateur Downe : Le rapport parle également de travail forcé. Si ces gens veulent travailler davantage, c’est qu’ils doivent payer un certain montant au tiers qui les a recrutés. Ils doivent s’acquitter de cette dette avant de pouvoir envoyer de l’argent à la maison. C’est un autre élément qui doit préoccuper votre association.

M. Kirke : Certainement. C’est une autre raison qui nous amène à demander aux entreprises de faire appel à des manufactures accréditées. Il ne fait aucun doute qu’il existe des cas semblables. Je pense à Nygard International de Winnipeg qui a comparu devant le comité de la Chambre des communes avec la participation par vidéoconférence du représentant de leur usine aux Émirats arabes unis.

C’est une situation difficile. Il y a certaines personnes peu recommandables qui recrutent des travailleurs migrants, mais je crois que des mesures correctives sont prises. Il faut savoir que les 47 autres pays bénéficiant d’un accès sans droit de douane au marché canadien ne prennent aucune mesure de la sorte. On peut se poser différentes questions : Est-ce que la Jordanie agit correctement? Est-ce qu’elle collabore avec les agences internationales? Est-elle sur la bonne voie? Je pense qu’on peut répondre par l’affirmative à toutes ces questions.

Le sénateur Downe : Le rapport signale un autre problème important. Dans plus de 40 p. 100 des manufactures jordaniennes, les travailleurs migrants ont indiqué que les sommes dues au tiers qui les a recrutés les empêchent de quitter leur emploi et, bien évidemment, d’envoyer de l’argent à leur famille. Quarante pour cent, c’est une proportion considérable.

M. Kirke : Je ne sais pas exactement si l’on parle des manufactures participant au programme ou de celles qui n’y adhèrent pas. Je dis simplement que plus il y en aura qui participeront à ce programme bénéficiant depuis de nombreuses années du soutien du gouvernement canadien, mieux on se portera.

Je veux bien préciser qu’une très large proportion de l’industrie du vêtement en Asie s’appuie sur la main-d’œuvre migrante. C’est le cas pour toute la main-d’œuvre interne en Chine. Ces situations peuvent être mieux contrôlées en Jordanie parce qu’il existe dans le cadre des ententes parallèles des mécanismes permettant de soulever ces questions. Le programme Better Work Jordan de l’OIT en est un modèle. On peut donc dire que la situation là-bas n’est pas parfaite, mais tout de même encourageante.

Senator Downe: I am not sure if I share that view. This same report states:

In six factories (22 per cent), it was found that workers were either subjected to verbal or physical abuse, or were threatened if they did not complete their production targets.

These are significant and serious problems, and I am sure they would be of concern to any Canadian hearing about this.

The Chair: Do you wish to respond?

Mr. Kirke: Certainly. I think the companies in our association encourage firms to operate in the most socially responsible manner. Again, one of the dilemmas is to address concerns and to identify the most substantial ones. I can assure you that where issues have come up, the firms that we deal with address them.

The Chair: Mr. Kirke, thank you for coming. In fact, you were the only person who contacted me to indicate that you wished this agreement to be expedited and were willing to come to testify. I received no other requests.

Mr. Hart, perhaps you can still hit the nine-hole course or the three-hole course, but we thank you for coming and making this a priority.

Senators, we have exhausted the list of our witnesses today and I am in your hands at this point.

Senator Nolin: Should we proceed to clause by clause?

The Chair: Can we proceed to clause-by-clause consideration?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

[Translation]

Senator Robichaud: Madam Chair, given that some of the witnesses that have appeared must now send us written answers, it would be better to tell them not to do so since we are proceeding with the clause-by-clause study.

[English]

The Chair: We have done that in the past in many committees. I hope they will continue to send us the material as an ongoing Foreign Affairs Committee, and particularly some of the general trade issues. I hope we continue to get the answers and we have many mechanisms to follow up.

Le sénateur Downe : Je ne suis pas certain d'être de votre avis. Voici ce qu'on peut lire dans le même rapport :

Dans six manufactures (22 pour cent), on a constaté que les travailleurs étaient victimes de mauvais traitements verbaux ou physiques, ou faisaient l'objet de menaces s'ils n'atteignaient pas leurs cibles de production.

Il s'agit là de problèmes très graves, et je suis persuadé que tous les Canadiens abonderaient dans le même sens.

La présidente : Voulez-vous répondre?

M. Kirke : Certainement. Je crois que les entreprises membres de notre fédération encouragent leurs partenaires à agir de façon socialement responsable. Il convient d'examiner les préoccupations soulevées et de dégager celles qui sont les plus importantes. Je peux vous garantir que les entreprises avec lesquelles nous faisons affaire se sont attaquées aux différents problèmes qui ont été mis au jour.

La présidente : Monsieur Kirke, merci de votre comparution. En fait, vous avez été la seule personne à communiquer avec moi pour m'indiquer que vous souhaitez que cet accord soit conclu sans délai et que vous étiez disposé à témoigner devant nous. Je n'ai reçu aucune autre requête en ce sens.

Monsieur Hart, peut-être avez-vous encore le temps de jouer un neuf trous ou tout au moins de frapper quelques balles, mais nous vous sommes reconnaissants d'avoir comparu devant nous en priorité.

Chers collègues, nous avons terminé notre liste de témoins pour aujourd'hui et je m'en remets maintenant à votre bon vouloir.

Le sénateur Nolin : Devrions-nous procéder à l'étude article par article?

La présidente : Pouvons-nous procéder à l'étude article par article?

Des voix : D'accord.

La présidente : C'est d'accord.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Madame la présidente, étant donné que certains des témoins que nous avons reçus doivent nous envoyer des réponses écrites, il vaudrait mieux les avertir de ne pas le faire puisque nous procédons à l'étude article par article.

[Traduction]

La présidente : De nombreux comités ont procédé de cette manière par le passé. J'espère que ces témoins vont nous faire parvenir les documents promis pour la suite des travaux de notre comité, surtout en ce qui concerne certaines questions générales touchant le commerce. J'ose espérer que nous continuerons de recevoir des réponses, car nous disposons de différents mécanismes permettant d'assurer un suivi.

I hope that it is a balance between proceeding with legislation and our ongoing oversight role. As you know, we talked yesterday, but I will not disclose in camera discussions. We follow a lot of trade practices, and this may be an area that we wish to continue to follow up.

One aspect that I had not given much thought to is with regard to what happens immediately upon passing the agreement and what other measures could be implemented across Canada so that our businesses could be more competitive and ready to take advantage of trade agreements or to look at different mechanisms of attacking trade issues.

I hope we do not stop our analysis. I note, Senator Robichaud, you will make sure that I do.

Senator Robichaud: I will try.

Senator D. Smith: I am happy to deal with this. I am not trying to be partisan, but I want to say that I hope this does not become a pattern where the Commons has twelve committee meetings and we have one. I know that when we get close to a session ending — maybe it is not a session but just a summer break; time will tell. You get my point. I am not being partisan. It is not okay. It is just grin and bear it, maybe.

The Chair: You know that I would probably not proceed with anything if I thought that we were going to receive information we did not have.

I am not speaking for the committee, and I hope that is made clear, but for myself. The list of witnesses that was put forward contained witnesses that were involved in the house process. They are witnesses that have been before House of Commons and Senate committees before, so they know the procedure. No one came forward to indicate they wished to testify. I know that these groups track what we do. They all have communications capability. Often, when there is an expedited process, my phone starts to ring and the emails start, saying “We want to be heard.” That has not occurred. I just double-checked with the clerk as to whether anyone contacted us to testify right up to the present moment, and there was no one.

I agree with you that we should not make this a precedent. I will certainly undertake that it is not. For the record, I have been impressing upon my leadership and continue to do so — and I trust you will do the same — that we not be put in this kind of position at the eleventh hour. Having been in the Senate through many leaders and many governments, this is not a unique situation. From day one, I have found that the Senate is not

J'espère que nous parvenons ainsi à trouver un juste équilibre entre nos devoirs législatifs et notre rôle permanent de surveillance. Comme vous le savez, nous en avons discuté hier, mais je ne vais pas révéler le contenu de nos échanges à huis clos. Nous nous intéressons à de nombreuses pratiques commerciales, et c'est sans doute un secteur que nous voulons continuer à suivre de près.

J'aimerais notamment être mieux au fait de ce qui peut se passer immédiatement après la conclusion d'une entente et connaître les autres mesures pouvant être mises en œuvre dans l'ensemble du Canada de manière à augmenter la capacité concurrentielle de nos entreprises afin qu'elles soient prêtes à tirer profit de ces accords commerciaux. Nous pourrions aussi examiner les différents mécanismes permettant de régler les problèmes qui entravent les échanges commerciaux.

J'espère donc que nous pourrions poursuivre notre travail d'analyse. Je constate, sénateur Robichaud, que vous allez y voir.

Le sénateur Robichaud : Je vais essayer.

Le sénateur D. Smith : Il y a une question qui me tient à cœur. En dehors de toute considération partisane, j'espère que nous ne sommes pas en train d'adopter un nouveau mode de fonctionnement avec 12 séances de comité du côté de la Chambre des communes et une seule pour nous. Je sais que nous approchons de la fin de la session — ou tout au moins de la relâche estivale; on verra bien. Vous voyez où je veux en venir. Il n'est pas question de partisanerie. Ce n'est pas la bonne façon de faire les choses. Je suppose qu'il faut faire contre mauvaise fortune bon cœur.

La présidente : Vous savez que je n'irais pas de l'avant si je croyais que nous allions recevoir de l'information dont nous ne disposons pas actuellement.

Il faut qu'il soit bien clair que je ne parle pas ici au nom du comité, mais en mon nom personnel. Sur la liste proposée, on retrouvait des témoins qui avaient comparu devant le comité de la Chambre. Comme ils n'en étaient pas à leur première comparution devant des comités de la Chambre et du Sénat, ils connaissaient la façon de procéder. Personne n'a communiqué avec nous pour nous faire part de son désir de témoigner. Je sais pourtant que ces gens-là suivent de près nos activités. Ils disposent de toutes les capacités de communication requises. Lorsque le processus est accéléré, il n'est pas rare que je commence à recevoir des appels et des courriels de gens qui souhaitent comparaître devant nous. Ce ne fut pas le cas en l'espèce. Je viens tout juste de vérifier avec la greffière qui m'a confirmé que personne n'avait communiqué avec nous pour proposer son témoignage.

Je conviens avec vous que nous ne devons pas créer de précédent. Je vais certes faire le nécessaire pour que ce ne soit pas le cas. Je dois dire que j'ai fait tout ce qui est en mon pouvoir et je vais poursuivre dans le même sens — en étant assurée que vous ferez de même — afin que nous ne nous retrouvions plus dans une situation semblable à la onzième heure. Pour avoir fait partie du Sénat sous de nombreuses administrations, je peux vous garantir

always totally factored in when it comes to legislation. We have not corrected what has been an ongoing issue for us, and thank you for putting it on the record.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-23, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan, the Agreement on the Environment between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan and the Agreement on Labour Cooperation between Canada and the Hashemite Kingdom of Jordan?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Downe: On division.

The Chair: On division.

With leave of the committee, I would like to group the clauses of the bill. Do I have leave to do so?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the short title in clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 2 to 5 under "Interpretation" carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 6 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 7 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 8 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division.

que la situation actuelle n'est pas sans précédent. Dès le départ, j'ai pu constater que le Sénat n'est pas toujours pris en compte dans le processus législatif. C'est un problème incessant que nous n'avons toujours pas réussi à régler, et je vous remercie de l'avoir soulevé de nouveau.

Est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-23, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et le Royaume hachémite de Jordanie?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Downe : Avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence.

Avec la permission du comité, j'aimerais regrouper les articles du projet de loi. Est-ce que j'ai cette permission?

Des voix : D'accord.

La présidente : Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption du titre?

Des voix : D'accord.

La présidente : C'est convenu.

Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption du titre abrégé à l'article 1?

Des voix : D'accord.

La présidente : C'est convenu.

Les articles 2 à 5 dans la section Définitions et interprétation sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Adoptés avec dissidence.

L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence.

L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence.

L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Adopté avec dissidence.

Shall clauses 9 to 15 in Part 1 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division.

Shall clauses 16 to 43 in Part 2 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division.

Shall clauses 44 and 45 in Part 3 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 46 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall schedules 1 to 5 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall the short title in clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division.

Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division.

Senators, thank you.

(The committee adjourned.)

Les articles 9 à 15 de la partie 1 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence.

Les articles 16 à 43 de la Partie 2 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence.

Les articles 44 et 45 de la Partie 3 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Adoptés avec dissidence.

L'article 46 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Adopté avec dissidence.

Les annexes 1 à 5 sont-elles adoptées?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Adoptées avec dissidence.

Le titre abrégé à l'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence.

Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence.

Sénateurs, je vous remercie.

(La séance est levée.)

APPEARING

Thursday, June 28, 2012

The Honourable Gerald Keddy, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of International Trade and Minister for the Asia-Pacific Gateway.

WITNESSES

Thursday, June 28, 2012

Foreign Affairs and International Trade Canada:

Ian Burney, Assistant Deputy Minister, Trade Policy and Negotiations Branch;

Marvin Hildebrand, Director General, Trade Negotiations Bureau;

Barbara Martin, Director General, Middle East and Maghreb Bureau;

Ton Zuijdwijk, General Counsel, Market Access and Trade Remedies.

Human Resources and Skills Development Canada:

Pierre Bouchard, Director, Bilateral and Regional Labour Affairs.

Canadian Apparel Federation:

Bob Kirke, Executive Director.

As an individual:

Michael Hart, Simon Reisman Chair in Trade Policy, Carleton University.

COMPARAÎT

Le jeudi 28 juin 2012

L'honorable Gerald Keddy, député, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique.

TÉMOINS

Le jeudi 28 juin 2012

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

Ian Burney, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique et des négociations commerciales;

Marvin Hildebrand, directeur général, Direction générale des négociations commerciales;

Barbara Martin, directrice générale, Direction générale du Moyen-Orient et du Maghreb;

Ton Zuijdwijk, avocat général, Direction du droit de l'accès aux marchés et des recours commerciaux.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Pierre Bouchard, directeur, Affaires bilatérales et régionales du travail.

Fédération canadienne du vêtement :

Bob Kirke, directeur exécutif.

À titre personnel :

Michael Hart, chaire de politique commerciale Simon Resiman, Université Carleton.